L'hebdo des francophones du Manitoba depuis 1913

Tirage: 11 000

LA LIBERTÉ

Volume 71 No 10 Saint-Boniface, le vendredi 8 juin 1984



Il vient d'y avoir un tourbillon d'activités à Saint-Malo. Entre autres, un cycleton. (On remarque Gerry Gentes, Pauline La Palme, Taras Derboska, Rosa Clément et Xay Khounsombat dans la photo.) Paulette Gosselin a les détails.

On s'en va en Cour Suprême

C'est lundi que commenceront à Ottawa les audiences de la Cour suprême dans l'affaire Bilodeau et la question du renvoi du Ministère de la justice. Ne manquez pas notre dossier sur les plaidoyers de la SFM et de la province. Et l'OPINION.

Pensée déléguée

■ À huit jours du Grand Conclave libéral à Ottawa, d'un coup que des délégués se mettent à penser.

Franc parler

■ Le député néo Don Scott trouve que les marches pour la paix font parler les politiciens.

L'Amérique immunisée

■ Cette semaine dans **La prise de vue**, le dernier film de l'Italien Sergio Leone: **Once upon a time in America.**



La chorale des Blés au vent figurait parmi les sept groupes culturels du Centre culturel franco-manitobain qui ont tenu conjointement en fin de semaine un marché aux puces en vue de réunir des fonds pour un panneau-réclame lumineux. Les groupes ont enregistré des revenus totalisant 4 000$. Cette chorale présentera le concert du dixième anniversaire au théâtre Playhouse le 9 juin. Dans la photo, la chorale exécute un pot-pourri.

Il faut se payer le luxe de le dire

La SUCCESSION

Le portrait n'est vraiment pas beau à huit jours du Grand Choix libéral d'Ottawa. Voilà maintenant trois mois que les prétendants au 24 Sussex Drive font des pieds et des mains pour s'assurer au moins un paragraphe dans une édition ultérieure de l'Histoire du Canada. Mais quasiment rien n'a changé.

John (ex-Rusty) Turner reste le solide favori, Jean Chrétien manoeuvre toujours en deuxième place et les cinq autres n'ont pas réussi à s'imposer comme une alternative valable.

Ce qui revient à dire que John Turner a su entretenir l'idée, sondages à l'appui, qu'il était bien le seul capable d'offrir à Brian Mulroney un séjour prolongé à sa résidence de Stornoway.

Maintenant, du moins officiellement, rien n'est encore joué. Tout reste possible le jour de l'élection. Certes, l'establishment du parti s'est très largement rangé derrière le Sauveur. Mais qui sait. Il se trouvera peut-être assez de membres du Grand Jury pour ne pas suivre les directives des éminences grises du parti.

Car dans un concours guerrier de popularité, il se glisse souvent des impondérables. D'un coup que la guerre de mouvement pratiquée par Jean s'avère plus efficace que la guerre de tranchée menée par John, uniquement préoccupé à consolider ses fortifications.

D'un coup les guérillas conduites par la Bande des Cinq laissent plus de traces que prévues par les stratèges turnériens.

D'un coup que certains délégués dans la tranche des indécis refusent de bénir les intérêts de la coterie d'Intouchables qui tirent les ficelles du pouvoir.

D'un coup que les sondages n'annihilent pas entièrement la capacité de penser des 3 500.

Pire encore. Imaginons un instant que les délégués qui vont voter avec leur tête, et non par obligation ou allégeance, ont lu Jeffrey Simpson dans le Globe and Mail, l'autre jour:

The Turner counter-revolution will also alter some of the basic policies the Establishment has supported for these many years under Mr. Trudeau. In fact, the Turner candidacy, above all the others, is the one that questions, if not utterly rejects, many of the Trudeau policies. But that too can be brushed aside in the rush to support a winner. Intellectual elasticity, to say nothing of opportunism, has been the Liberal Establishment's trademark for longer than any of us can remember. And we are witnessing the snap of that elasticity once again.



Tant qu'à rêver

Sait-on jamais. D'ici que des délégués doués d'esprit critique se disent que ce qui est bon pour l'Establishment n'est pas forcément bon pour eux.

D'ici qu'ils croient dans leur parti au point de penser que Chrétien, Johnston ou Roberts pourraient aussi gagner une élection.

Après tout, c'est bien une élection fédérale qui est prévue bientôt. Et non le plébiscite d'un homme aux politiques floues qui cherche à inspirer confiance en prenant des expressions mimées mille fois devant le miroir.

Et tant qu'à rêver en couleurs, supposons que des délégués réfractaires au machiavélisme aient mérité l'éditorial vertueux et indigné du Free Press du 4 juin, dont voici quelques morceaux choisis:

(...) No one joins a political party in order to lose elections, of course. The aim of politics is power but, to a distressing extent these days, Liberals and Conservatives seem utterly indifferent to the question of "power for what?"

(...) Mr. Chrétien does clearly stand for loyalty to the party's past but, while that is an endearing character trait, it offers little guidance to the kind of policies he would pursue in the future.

(...) Mr. Turner's speeches have not been much more revealing. He has been ready enough to state policy but generally unwilling to discuss it. On his campaign tour, he has barked out policy statements which show every sign of having passed from the printed page to his mouth without ever having made contact with his brain.

(...) Non of that may matter because the Gallup poll, the CROP poll and the Carleton University poll may all be making up the delegates' minds for them. The delegates should, however, be aware of the risks of relying on the polls to do their thinking for them. To understand the dangers of that approach, they need only study the Conservatives.

Bon.

Voilà.

Il fallait se payer le luxe de le dire, d'une façon ou d'une autre, simplement pour ne pas se sentir complice du jeu, par probité intellectuelle.

On ne pouvait pas se consoler uniquement en répétant à tout le monde qu'on ne voterait pas le 16 juin.

Bernard BOCQUEL

Apepsie

D. Tougas/J. Vrignon







Le théâtre: un reflet de ce que nous vivons

M. le rédacteur,

Deux pièces sur dix-huit ou 11 pour cent des pièces, est-ce trop parler d'une réalité?

Dans La LIBERTÉ du 18 mai, trois individus très soucieux du bien-être moral de la jeunesse franco-manitobaine, ont "présenté leurs commentaires" au sujet de l'omniprésence d'une fâcheuse réalité au Festival théâtre jeunesse: le suicide.

Tout d'abord quelques détails à clarifier: le Festival théâtre jeunesse a duré deux jours et non trois tel qu'indiqué dans la lettre. Aussi, sur les dix-huit pièces présentées, deux et non "plusieurs" discutaient du thème du suicide. Une de celles-ci parlait de patricide et non "d'homicide". Ceci dit, nous aimerions maintenant présenter nos commentaires.

Le livret du programme de Festival théâtre jeunesse informe les spectateurs que les pièces mentionnées ci-haut sont des créations collectives. Ce qui veut dire que nous les avons rédigées. Comment peut-on dire alors que cela ne reflète pas "la jeunesse d'aujourd'hui". En plus, pour se costumer de "cuir et de jeans", nous n'avons pas eu à chercher plus loin que notre garde-robe.

En ce qui concerne la musique "hard-rock", nous sommes allés chercher dans nos collections de microsillons. Tout ceci pour dire que le théâtre n'est pas une "mauvaise influence pour les jeunes spectateurs", mais bel et bien un "reflet de ce que nous vivons".

Face à ces réalités, nous avons senti un grand besoin d'exprimer notre enthousiasme: nous avons pu nous identifier aux comédiens et comprendre leur message. Quant au commentaire "banal" sur "l'année internationale du suicide", la réaction de la foule a été provoquée non par le commentaire lui-même, mais en réaction à l'agressivité de l'interlocuteur.

Pour le spectateur "perspicace", le suicide n'est pas le message transmis et à être retenu: à la fin de ces deux pièces, le spectateur devait rester avec une impression "positive".

Nous, les jeunes d'aujourd'hui, avons besoin d'amour et d'attention pour nous assurer un avenir heureux et stable, voire "constructif". Nous avons besoin de l'aide de notre famille, de notre école, de nos amis pour nous adapter aux pressions d'un monde technologique, social, moral et religieux qui change perpétuellement. Mais nous avons surtout et avant tout besoin d'être compris.

Les élèves de l'école
Pointe-des-Chênes
Sainte-Anne-des-Chênes, Manitoba
le 29 mai 1984

Ligue de soccer mineur de la Seine

Lundi 11

Patriotes et Flibustiers à Sainte-Anne
Incorruptibles et Moussaillons
Tangaras et Colibris à Lorette
Loriots et Cotingas à La Broquerie

Mardi 12

Mousquetaires et Cavaliers
Loriquets et Loriots à Sainte-Anne

Mercredi 13

Patriotes et Corsaires à Sainte-Anne
Malures et Calures à Ile-des-Chênes

Jeudi 14

Cavaliers Corsaires à Sainte-Anne
Cotingas et Malures à Ile-des-Chênes

Calures	5	1	10
Colibris	5	2	10
Tangaras	5	2	10
Cotingas	4	3	8
Loriots	3	5	6
Malures	2	6	4
Loriquets	1	6	2

Joseph Beauchemin	**24**
Stacey Seidler	**16**
Roméo Petit	**15**
Michel Dumaine	**14**
Yvan St-Vincent	**8**

Cavaliers	8	0	16
Corsaires	5	3	10
Moussaillons	5	3	10
Incorruptibles	5	4	10
Flibustiers	3	5	6
Patriotes	3	6	6
Mousquetaires	0	8	0

Daniel Goffinet	**11**
Marc Dufault	**10**
Michel Normandeau	**8**
Philippe Gauthier	**8**
Kurt Seidler	**7**

Dans l'intérêt des gens aînés au Manitoba

Une étude eximinant des façons de promouvoir les intérêts des gens âgées au Manitoba est l'un parmi dix projets à être octroyées par l'entremise du programme Nouveaux Horizons.

Divers groupes de gens âgés au Manitoba se partageront une subvention d'une somme totalisant 116 014$.

Les groupes suivants seront octroyés:

Lorette: Les Blés d'Or de Lorette Inc. (18 668$) pour établir un centre récréatif pour aînés.

Saint-Pierre-Jolys: Le Club Jolys Inc. (20 725$) pour rénover et équiper leur centre, ainsi qu'organiser des activités récréatives.

Winnipeg: Le 'Manitoba Society of Seniors' (37 627$) pour la coordination d'une étude examinant des façons de promouvoir les intérêts des personnes âgées au Manitoba.

Nouveaux Horizons, fondé en 1972, est une programme sous la tutelle du Ministère de la santé et du bien-être social qui permet aux retraités d'entreprendre et de réaliser divers projets de leur choix. Le programme offre des octrois aux groupes de personnes âgées

LA LIBERTÉ

Journal hebdomadaire publié le vendredi par Presse-Ouest Ltée, au service de 11,000 foyers du Manitoba français. Membre de

APF Association de la presse francophone hors Québec

Rédacteur en chef: Jean-Pierre DUBÉ
Rédacteur: Bernard BOCQUEL
Journaliste: Roland STRINGER
Administratrice: Gisèle GOBEIL
Publicitaire: Maurice SABOURIN
Typographe et correctrice: Rachelle LAFOND
Maquettiste: Gilbert PAINCHAUD
Secrétaire relationniste: Eveline BOURGOUIN

Toute correspondance doit être adressée à **LA LIBERTÉ,** Case postale 190, Saint-Boniface, Manitoba, R2H 3B4. Les lettres à la rédaction seront publiées à la demande du signataire. Les bureaux sont situés au Centre culturel franco-manitobain, 340, boulevard Provencher. Tél.: (204)**247-4823.**

L'abonnement annuel coûte 18$50 au Manitoba, 22$50 partout ailleurs au Canada et 27$50 à l'étranger.

Heures de bureau: 9h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

LA LIBERTÉ est imprimée sur les presses de Derksen Printers.

Enregistré comme courrier de deuxième classe: No 0477.

LA LIBERTÉ
C.P. 190
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 3B4
247-4823



Boni-Coop se lance dans une nouvelle expansion

Boni-Coop, la seule coopérative alimentaire à frais directs au Manitoba, se lance résolument dans une nouvelle phase d'expansion. Une décision qui s'imposait.

"Il fallait procéder à l'expansion pour survivre. Car on ne peut plus offrir assez de services ou de produits par rapport à la demande," explique le nouveau président de Boni, Marc Boily, qui succède à Charles Lemay.

Concrètement, cela représente un objectif: augmenter, d'ici la fin septembre, le nombre des membres de 650 à 950.

Cette décision a été prise suite à une réunion spéciale, tenue le 28 mai, à laquelle une quarantaine de membres ont participé. Il s'agissait d'analyser les résultats d'un récent sondage effectué auprès des sociétaires.

Le message était clair: les membres veulent plus d'espace, plus de services (*boulangerie, caisse pop, guichet automatique, variété supérieure dans les produits*).

Pour se donner les moyens de la nouvelle direction, Boni-Coop a décidé de doubler, à partir du 1er août, la surface du magasin de la rue Turenne. Dans un premier temps, les 7 200 nouveaux pieds carrés serviront d'entrepôt, une facilité dont Boni ne dispose pas.



Marc Boily, le nouveau président de Boni-Coop. Contre la manipulation et l'exploitation.

Marc Boily estime qu'il en coûtera 20 000$ de plus pour l'opération du magasin. "Mais sur les 2.3 millions de vente, c'est pas un gros chiffre." Aussi, la capacité d'entreposage permettra à la gérance d'acheter des produits en plus grande quantité et donc d'offrir des prix encore meilleurs. Notons au passage que 95 pour cent des sondés affirmaient que les prix Boni étaient plus bas qu'ailleurs.

"Au lieu de faire des profits, Boni-Coop vend aux membres les produits à prix coûtant," souligne le président de cette coopérative dont la moitié des sociétaires sont francophones (*le service est bilingue*...).

La clé du succès?

"Il n'y a pas d'exploitation, pas de manipulation des gens. On place les produits sur les tablettes. Il n'y a pas de lumière spéciale pour que les produits paraissent plus beaux, pas de coupon pour enjôler les gens."

Le sondage a indiqué que seulement le quart des membres magasine à Boni parce qu'il sont surtout d'abord coopérateurs, ensuite à la recherche de bas prix. À la veille d'une possible reprise de la guerre des prix entre Safeway et Supervalu, Marc Boily insiste sur le besoin de "renforcer l'idée de la coopération, de présenter Boni comme l'alternative aux multinationales".

"La clé du succès de Boni-Coop, c'est d'attirer des coopérateurs. C'est-à-dire des gens qui rejettent l'exploitation et la manipulation de l'acheteur. Et il me semble que cette attitude est d'autant plus facile à entretenir que les prix de Boni-Coop sont en moyenne 15 pour cent moins chers qu'à Safeway!"

Rappelons que financièrement, les affaires de la coop ne se sont jamais aussi bien présentées. En 1983, Boni a enregistré des profits de 30 000$, contre 8 000$ en 1982.

Bernard BOCQUEL

Me Renald Guay président de l'Institut Dubuc

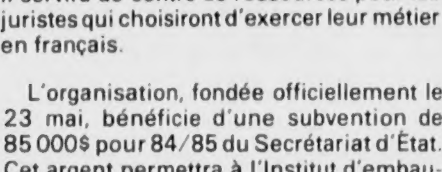
L'Institut Dubuc, mis récemment sur pied pour aider les juristes qui veulent pratiquer le droit en français, vient de nommer son exécutif.



Me Renald Guay

La présidence a été confiée à Me Renald Guay. La vice-présidence est revenue à Me Marc Monnin. Le traducteur juridique à la province Guy Jourdain occupe le poste de secrétaire et Me Bernard Rodrigue celui de trésorier.

Le conseil d'administration est formé de dix personnes. Les conseillers sont: le juge Armand Dureault, les avocats Roger Bilodeau, Roger Lafrenière, le stagiaire Alain Gautron, le professeur de la faculté de droit Brian Schwartz et le recteur du CUSB, Paul Ruest.



L'Institut, nommé après le premier juge en chef franco du Manitoba, est apolitique. Il servira de centre de ressources pour les juristes qui choisiront d'exercer leur métier en français.

L'organisation, fondée officiellement le 23 mai, bénéficie d'une subvention de 85 000$ pour 84/85 du Secrétariat d'État. Cet argent permettra à l'Institut d'embaucher dans les prochaines semaines un directeur général.

Sa première tâche sera l'élaboration d'un guide du praticien, contenant toute une série de formules techniques pour les avocats et les juges.

Deux dossiers-clés pour Roger Dubois

Roger Dubois, coordonnateur des services spéciaux dans la Seine, remplacera, le 1er septembre, Pierre Laurencelle au poste de directeur général de la Fédération provinciale des comités de parents. Le 2e directeur depuis la fondation de la Fédération en 1976 n'est vraiment pas un inconnu de l'organisation.

Roger Dubois, 42 ans, embauché dans la Seine en 1970 en qualité de psychologue scolaire, est en effet un ancien président de la Fédération provinciale des comités de parents (FPCP). Il a occupé la vice-présidence en 76/77 et 77/78; la présidence en 78/79 et 79/80.

"De plus, je connais bien Pierre Laurencelle et je n'ai jamais perdu contact avec la FPCP," a précisé Roger Dubois, qui a travaillé cette dernière année sur le dossier des structures scolaires. On sait que des efforts sont actuellement entrepris pour tenter de changer les structures scolaires. But de la manoeuvre: que les francos puissent contrôler leurs écoles.

Poursuivre le cheminement du dossier des structures scolaires est "le gros mandat en ce moment" souligne celui qui occupe la 1ère vice-présidence de la Société franco-manitobaine depuis deux ans.

En clair, cela veut dire que Roger Dubois devra continuer le travail de sensibilisation. Car le besoin du contrôle des institutions éducatives n'est pas net chez les parents francophones.

Par ailleurs, un travail d'animation sera aussi effectué côté préscolaire, un dossier que la FPCP vient de prendre en charge de la SFM.

Deux personnes seront bientôt embauchées pour s'occuper du préscolaire et des structures scolaires. Le prochain directeur général de la Fédération provinciale des comités de parents n'a pas l'intention d'attendre son entrée en fonction en septembre avant d'engager son personnel.

Roger Dubois sera sans doute aussi obligé de se préoccuper des finances de la Fédération, assurées par le Secrétariat d'État. En effet, bien que pour l'année 84/85 la FPCP verra son budget augmenter, tout semble indiquer que le financement de base de l'organisme passera de quelque 100 000$ annuellement à environ 80 000$.

Son travail, le président de Développement et Paix pour Saint-Norbert l'envisage pour "un maximum de trois ans". Car, poursuit-il, "ce n'est pas une carrière, c'est un engagement. Un rôle qu'on joue pour la communauté. Je vais donner tout ce que j'ai durant cette période." Roger Dubois a obtenu un congé sans solde de trois ans de la Division scolaire Seine.

B.B.

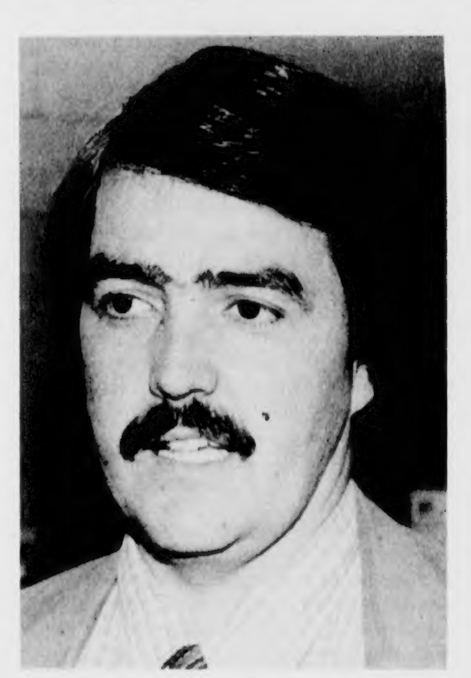


Roger Dubois. Un travail d'un durée maximale de trois ans.

Enseignement du/en français

Les $ d'Ottawa pour respecter les engagements

Le fédéral va assumer, pour l'année scolaire 83/84, environ la moitié des coûts additionnels occasionnés par l'enseignement du français au Manitoba. Une facture qui s'élève à près de 6 millions de $.



Victor Tétrault, du Bureau de l'éducation française. La province respectera ses engagements.

L'addition sera payée dans le cadre d'une entente de trois ans conclue entre le gouvernement du Canada et les 10 provinces. L'accord a pour but d'aider l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde.

Au total, le Manitoba recevra au moins 17 millions de $ sur les 600 millions qui seront versés entre 83/84 et 85/86. "La province obtient une part équitable par rapport à l'entente," commente Victor Tétrault, le directeur des programmes de langues officielles et des services administratifs au Bureau de l'éducation française.

Concrètement, le fédéral va, par exemple, régler la moitié des dépenses du Bureau de l'éducation française, cette section du ministère de l'éducation chargée de donner l'appui technique à l'enseignement du (*et en*) français.

L'importance de l'entente Ottawa/Winnipeg se comprend facilement lorsqu'on garde en tête les restrictions budgétaires appliquées par la province.

Ainsi, le budget du Bureau de l'éducation française a été maintenu pour 84/85 à environ 3 300 000$. Pour répondre aux besoins, le Bureau aurait dû passer de 44 employés à 50. Or, seulement trois nouveaux postes ont pu être obtenus. Et uniquement en "recyclant" des dollars.

Un espoir

Par contre, grâce aux dollars du fédéral, le montant de subventions que le Bureau distribue aux divisions scolaires pour encourager l'enseignement du français a été haussé de 4 200 000$ à 5 millions.

"La province va continuer à respecter ses engagements financiers auprès des divisions scolaires qui veulent offrir des cours en français," note Victor Tétrault.

On ose à peine s'imaginer ce qui aurait pu arriver sans entente fédérale/provinciale ou si le gouvernement provincial n'était pas favorable au développement de l'enseignement du français.

Durant l'année scolaire 82/83, 6 166 élèves étaient inscrits à des programmes d'enseignement en français; 88 334 à des programmes d'enseignement du français comme langue seconde, dont 7 580 en immersion.

Les négociations bilatérales pour 84/85 viennent de commencer. Victor Tétrault entretient l'espoir de pouvoir entamer les discussions pour 85/86 avant la fin de 1984 car "la planification de l'année scolaire 85/86 est déjà en cours". Un espoir qui lui paraît réaliste considérant "l'ouverture des gens du Secrétariat d'État".

Bernard BOCQUEL





La soirée Ionesco-Arrabal au CM2

Arrabal ressort nettement gagnant

Le programme de la deuxième présentation dans le cadre du CM2 était peut-être légèrement trop ambitieux: quatre courtes pièces; deux de Ionesco et deux d'Arrabal. L'idée de réunir ces deux auteurs était bonne. Toutefois, s'il faut juger les dramaturges par la qualité des présentations respectives, Arrabal ressort nettement gagnant.

La première pièce, **Exercices de conversation et de diction françaises pour étudiants américains**, est un exemple de ces pièces de Ionesco où l'absence de message est en soi le message. La mise en scène montrait bien que l'on avait compris qu'aucun décor ou effet spécial pourrait soutenir ce genre de texte, d'où l'importance d'une solide interprétation.

Le texte hermétique pour l'auditoire semblait l'être autant pour les comédiens, pour ne pas dire orateurs, dont la diction laissait parfois à désirer. Résultat: une présentation qui se perdait dans un vide absurde et que la mémoire relèguait à ces endroits du souvenir les moins fréquentés.

Deuxième chance pour Ionesco: présentation de **Le salon de l'automobile**. Toujours cette atmosphère de l'absurde, voire du ridicule, si chère à Ionesco, mais cette fois quelques études rapides de comportements humains que les comédiens ont tout de même assez bien rendus.

Exposé sur la relativité des choses et du langage, cette pièce avait des moments amusants, mais présentait une difficulté à aller au-delà de cette situation cocasse pour projeter l'essentiel du texte.

Ionesco aurait applaudi

Les comédiens semblaient être là plutôt pour le plaisir que pour la recherche de l'auteur. Toutefois, réalité et illusion ne cessaient de se confondre, définition de l'existence humaine que Ionesco aurait sans doute applaudie. Mais il ne fallait pas oublier le spectateur.

La deuième moitié de la soirée débuta avec **La communion solenelle**. Le texte d'Arrabal, aussi court soit-il, veut traiter d'une trop vaste gamme de sujets à partir des marottes sociales allant jusqu'à la mort, tout ceci entrelacé de l'élément sexuel. Afin de transmettre son message, Arrabal justapose le sublime au grotesque, technique des auteurs de l'époque romantique. Le spectateur ne demeure certes pas indifférent à cette technique, mais cela équivaut-il la compréhension?

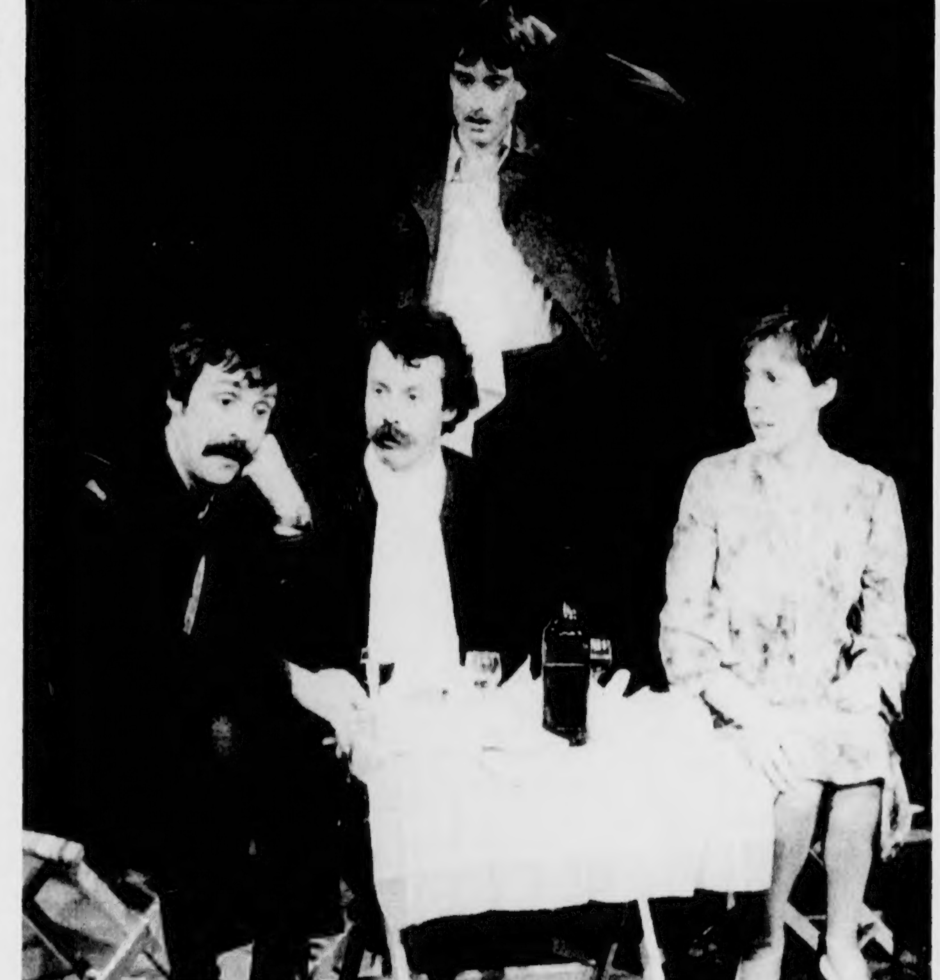
Le clou de la soirée

Par surcroît, le spectateur fut plongé dans une des ces mises en scène à la Ken Russell, cinéaste qui lui aussi se plait à donner libre cours à ses plus vifs fantasmes débridés. Dans ce cas, chasteté et innocence, incarnées par le rôle de la fillette, sont opposées à la lasciveté morbide que représente le nécrophile.

Excellent jeu de Jacqueline Hogarth qui a bien transmis l'obsession des marottes sociales. Obsession sociale qui se confond avec l'obsession sexuelle. À un extrême, l'obsession dite acceptable et à l'autre extrême, l'obsession dite inacceptable: tout ceci du point de vue social évidemment!

La soirée se terminait avec la pièce **Pique-nique en campagne**. Un après-midi dans la vie de Zapo, le soldat malgré lui. Cette pièce explore l'absurdité de la guerre et le mythe du héros. Grâce à un jeu excellent, d'entre autres, Yves Désautel, bien appuyé par Lucille Beaudin-Wiltshire, cette présentation s'est avérée le clou de la soirée.

Spectateurs et comédiens se sentaient bien. Dans de si courtes pièces où l'évolution des personnages est presque inexistante, les comédiens doivent offrir un jeu de taille, sinon l'auditoire n'a que le message auquel s'accrocher. Si le message est complexe, voire inexistant, le spectateur risque de quitter avec un sentiment de futilité.



Pique-nique en campagne: **spectateurs et comédiens se sentaient bien.**

Pique-nique en campagne ne sombra pas dans la catégorie des simples exercices de théâtre. L'échange entre les comédiens et l'auditoire était-là, phénomène très important pour le genre café-théâtre. Le message se dégageait. Dommage que le peu de ressources techniques côté éclairage répondait aux besoins des trois autres pièces. Car dans cette dernière, les endroits sombres et les visages peu éclairés nuisaient à la spontanéité et la rapidité du texte.

Somme toute, le spectateur quitta avec l'impression d'avoir assisté à une soirée très inégale. D'abord lente à surmonter les deux textes de Ionesco, la soirée est finalement parvenue à rendre une présentation assez intéressante d'Arrabal.

Gérald BOILY










Once upon a time in America:
une fin tristement écourtée

Tout tombe en place quand on apprend que la version américaine de* Once upon a time in America, *de Sergio Leone, est bien différente de celle que verront les Européens.

À travers cinq jeunes Juifs, on voit l'Amérique du 20e siècle: un pays qui doit encore attraper quelques microbes avant d'être un jour immunisé contre toutes les maladies de la corruption.

On suit donc la vie de ces Américains "typiques". Mais le film, comme les personnes, finit par perdre de son attrait. Malgré l'interprétation chevronnée de Robert De Niro et James Woods, l'intensité qui marque la première partie du film n'est pas maintenue par la suite. Plutôt, on s'obstine à bourrer les scènes de mitrailleuses.

Le début, qui consiste de la formation d'un clan de gangsters, impressionne. Le jeu des petits gars gangsters est sans reproche. Sincères, loyaux, aventureux! Somme toute, l'histoire est là et aurait pu s'arrêter là.

Donc la fin déçoit. La vie d'adulte perd toute sa saveur. On ne s'intéresse plus, ou beaucoup moins, aux relations entre les personnes, au côté humain que les jeunes rendaient si bien. Les personnages deviennent méconnaissables, leur raison pour tuer incompréhensible.

Pourtant, le jeu des adultes n'est pas mauvais. On soupçonne même qu'ils font plus que leur possible.

On conclut que le scénario voulait laisser cet effet. Que la vie s'arrête à l'enfance.

Mais l'effet est peut-être trompeur. En tout cas, les Européens pourront en avoir le coeur nette, puisqu'ils verront la version originale de 4 heures, plutôt que la copie emasculée à 140 minutes proposée aux Nord-Américains.

Au cinéma Garrick, interdit aux moins de 18 ans.

Roland STRINGER



***Once upon a time in America.* Des jeunes qui s'engagent pour la vie.**

Le CALENDRIER

Vendredi 8

- Le 100 Nons présentera le spectacle "Festival au bout" au Rendez-Vous.

Samedi 9

- La troisième marche annuelle pour la paix commencera à 11h30 au Palais législatif.

- Le Conseil jeunesse provincial vous propose le spectacle "La machine à brouillard" samedi et dimanche, au Théâtre la Chapelle, 825, rue Saint-Joseph, à 20h00.

Mardi 12

- Le film "Devil at your heels" pourra être vu au cinéma Main à 20h00. Entrée gratuite.

- L'écrivain Paul-François Sylvestre parlera d'écriture variée au Collège universitaire de Saint-Boniface, à 20h00.

Jeudi 14

- Paul Campagne et invités seront en spectacle au Foyer du CCFM du jeudi au samedi.

Le marché de la mort

Les entrepreneurs de la guerre détestent l'été, ce temps de l'année où la population descend dans la rue et marche contre la course aux armes.

Depuis "la marche d'espoir" l'an dernier, qui avait attiré 30 000 Winnipégois, on a vu la descente de l'avion coréen, le déploiement des missiles Pershing, l'intensification de la guerre en Afghanistan, le minage des ports au Nicaragua...

Le référendum de Winnipeg sur le désarmement en octobre avait démontré que environ 80 pour cent des voix s'opposaient à la course aux armements. Pourtant, peu de mois après, le gouvernement fédéral acceptait de tester le missile Cruise.

Trop de politiciens font volte-face devant l'armement nucléaire. On marche pour la paix avec le vent d'Uncle Sam dans le dos.

N'empêche que certains dénoncent cette palinodie. La position de Don Scott, député pour Inkster, est claire: l'armement et la paix sont incompatibles! Il faut prendre conscience des conséquences de la guerre et s'engager activement dans les activités pour la paix.

"Plus un pays est conscient des conséquences de la guerre, moins il s'intéresse à l'armement. Les Européens ont appris que la guerre ne donnait pas la paix. Au Canada, nous n'avons jamais vraiment connu la guerre, nous avons toujours été les bénéficiaires de la guerre."

Les milliers qui participeront samedi à la troisième marche annuelle pour la paix sont sûrement du même avis que Don Scott: "Si je fais de l'exercice pour la paix, c'est pour laisser savoir aux grandes puissances que la dépense militaire n'est pas la réponse."

Un exercice futile? Un simple rassemblement de *granolas* qui attendent impatiemment le Folk Fest et qui prennent un certain plaisir d'exhibitionniste en faisant le party sur la pelouse sous le Golden Boy?

Peu importe! Pour le jeune député néo-démocrate, c'est une activité importante. Bien que nous ne soyons pas plus près de la paix aujourd'hui que l'an dernier, certains signes encourageants ont fait surface.

"Ronald Reagan laisse maintenant savoir qu'il serait possible de changer sa politique militaire. C'est à cause de la pression de l'Ouest!"

"Chez nous, les conservateurs et les libéraux ne sont plus aussi durs sur les mouvements pour la paix. Le candidat à la chefferie des libéraux, Don Johnston, s'est carrément objecté aux essais du Cruise."

Inévitablement, celui sur la piste politique est marqué par la manifestation de masse. "Les politiciens savent que pour chaque personne dans la rue, il y en a dix dans le foyer avec la même opinion."

Il reste que la perception des activités de ce genre s'avère souvent défavorable. "C'est comme ça. C'est souvent mal vu à cause du caractère individualiste de la société canadienne."

L'opposition à la politique extérieure des grandes puissances doit donc prendre une plus grande partie de la vie quotidienne du Canadien. "Il faut que la course aux armes soit la préoccupation principale des prochaines élections fédérales!"

"J'espère que les États-Unis et l'Union Soviétique comprendront notre position. Je préfère me battre avec des mots et laisser le scrutin parler."

Roland STRINGER

D'après le ***Richardson Institute for Conflict and Peace Research*** *en Angleterre, le monde a connu, entre 1945 et 1975, 283 ans de guerre.*

Sur les 265 conflits enregistrés, 72 ont vu la participation des États-Unis, 68 de la Grande-Bretagne et 20 des pays communistes.



La marche pour la paix commencera à 11h30 au Palais législatif le 9 juin.

Trois moyens

À part la marche pour la paix, Don Scott propose trois moyens de lutter contre les pays qui fabriquent des armes, "les marchands de la mort":

- Connaître la position des candidats à la prochaine élection fédérale.

- Écrire des lettres et entreprendre des voyages pour ouvrir la communication entre l'Est et l'Ouest.

- Parler franchement avec les gens. Particulièrement avec les touristes américains.

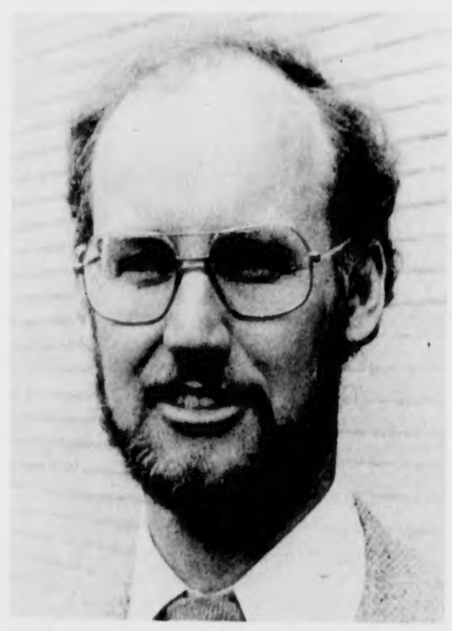
Les perspectives mondiales de Don Scott

L'Europe serait devenu une colonie, l'Amérique pourrait couver une révolution, l'Union Soviétique aussi... Don Scott tient "à parler franchement" du monde dans lequel nous vivons.

L'Europe. "Les pays colonisateurs reconnaissent de plus en plus le prix de la guerre. Les personnes qui habitent la Grande-Bretagne, la France, le Portugal ont dit non à la guerre dans les colonies."

"Les pays de l'Europe ne sont pas des colonies de l'Union Soviétique et des États-Unis. Pourtant, tous les pays qui connaissent la paix, comme la Suisse, la Belgique, la Norvège, la Suède, seront affectés par une guerre entre les États-Unis et l'Union Soviétique".

"Depuis Reagan, la notion de "ugly Americans" est à la hausse en Europe. La Hollande ne veut pas de missiles. L'Espagne socialiste questionne sa participation à l'OTAN. La Grèce aussi."



Don Scott. L'URSS et les USA, c'est la même chose.

L'Amérique centrale. "Les *contras* (*les anti-gouvernementaux*) n'existeraient pas au Nicaragua sans les Américains. Au Salvador, la guerre serait finie si les USA n'avaient pas fourni d'armes. Dans les derniers quatre ans, plus de personnes ont été tuées au Salvador que de Canadiens pendant la deuxième Grande guerre."

L'Union Soviétique. "C'est populaire de dire que les Russes sont le problème. L'URSS et les États-Unis, c'est la même chose."

"Nous avons un nouveau pays, c'est facile de changer les choses. À cause de la disparité entre les riches et les pauvres depuis des siècles en URSS, on a embrrassé le communisme."

Avec le chômage en Allemagne de l'Est, je pense que quelque chose va arriver. Surtout puisque ces personnes sont si proches de l'Allemagne de l'Ouest et connaissent les manifestations que font leurs voisins. Si l'Union Soviétique perdait l'Allemagne de l'Est, elle perdrait les autres pays de l'Est."

Les États-Unis. "La guerre de Vietnam a été perdue aux États-Unis. C'est le peuple qui s'y est opposé. Ce sera pareil pour la guerre en Amérique centrale, les Américains la perdront de l'intérieur."

"Quand le sud des États-Unis sera peuplé par une majorité d'hispanophones, de noirs et d'autres minorités, on pourra s'attendre à une grande révolution américaine."

Roland STRINGER

Mieux connaître la guerre

Un institut de recherche pour la paix? "Un projet auquel les universités devraient commencer à s'intéresser," estime le doyen de la faculté des sciences à l'Université du Manitoba, Charles Bigolew.

"C'est une idée qui sera revue cet automne. Bien entendu, cela dépendra des fonds disponibles. Mais je crois qu'en principe, les membres du comité appuient l'idée. La forme du projet n'est pas encore précisée non plus. Cela pourrait être un institut, mais aussi un programme d'échanges, de conférences..." commente le président de l'Université du Manitoba, Arnold Naimarq.

Pour sa part, Don Scott s'intéresse beaucoup à ce genre de projet. Car cela tombe bien dans sa philosophie: une meilleure connaissance des conséquences de la guerre, c'est un pas vers la paix.

La coupe empoisonnée

Depuis 1890, la question du français au Manitoba (une coupe empoisonnée*) est parmi celles qui ont le plus troublé les politiciens du pays et les juges...

En effet, dans les années suivant la promulgation de la Loi sur les langues officielles, cinq premiers ministres conservateurs successifs ont été incapables de résoudre cette patate constitutionnelle très chaude.

C'est un premier ministre libéral et québécois, Wilfrid Laurier, qui a réussi (1896) à élaborer une solution temporaire, bien qu'insatisfaisante, rejetée par la suite (1916) par le gouvernement manitobain.

Mais la validité de la loi abolisant l'usage officiel de la langue française a aussi été contestée devant les tribunaux, à quatre reprises, relève Me Jos Magnet dans son plaidoyer qui sera entendu la semaine prochaine en Cour suprême.

1892. Le juge Prud'homme a déclaré: "Je suis donc d'opinion que le c. 14, 53 Vict. est ultra vires de la Législature du Manitoba et que la clause 23 de l'Acte du Manitoba ne peut pas être changée et encore moins abrogée par la Législature de cette province.": Pellant v. Hébert, 9 mars 1892. La Législature a refusé de se plier.

1909. La loi de 1890 a encore une fois été contestée et déclarée invalide dans les Cours du Manitoba: Bertrand v. Dussault, 30 janvier 1909.

1977. En 1977, une troisième attaque est montée et réussie contre la Loi sur les langues officielles de 1890. Me Magnet dit dans son plaidoyer: "The then Attorney-General (now premier) of Manitoba stated after the Court's ruling: "The Crown does not accept the ruling of the Court with respect to the constitutionnality of the Official Languages Act." This prompted the Chief Justice of Manitoba to say in written reasons: "A more arrogant abuse of authority I have yet to encounter."

Les trois victoires en Cour sont restées sans conséquences: le gouvernement manitobain a gardé la loi de 1890 dans sa révision générale et a continué à adopter les lois uniquement en angalis.

1979. La loi est contestée en Cour suprême du Canada et les juges sont unanimement en faveur de la position de Georges Forest. En 1980, 9 des 115 nouvelles lois sont traduites. En 1981, aucune.

1984. Le 17 mai 1983, une entente est conclue entre Ottawa, le Manitoba et la SFM pour échanger des délais et des traductions inutiles contre des services en français. Le blocage systématique des travaux dans la Législature manitobaine par l'opposition conservatrice pousse le gouvernement à avorter son projet de loi le 27 février 1984. Deux résolutions unanimes des trois partis fédéraux aux Communes (le 6 octobre 1983 et le 24 février 1984) ne permettent pas un règlement politique.

La contestation de Roger Bilodeau forcera la Cour suprême du Canada à prendre en main, une fois pour toutes, la coupe empoisonnée.

* La coupe empoisonnée ("The poisoned chalice") est le nom qu'a donné la télé de CBC à un reportage sur la question.

Question 1.

Est-ce que les provisions de l'article 133 de l'Acte constitutionnel de 1867 et l'article 23 de l'Acte du Manitoba de 1870 se rapportant à l'usage des langues anglaise et française dans a) les Journaux des Chambres du Parlement du Canada et des Législatures du Québec et du Manitoba, et b) les lois du Parlement du Canada et des législatures du Québec et du Manitoba sont obligatoires?

Kerr Twaddle, l'avocat de la province, concède que depuis le jugement de la Cour dans le cas Blaikie au Québec (1979) *"it is beyond dispute that statutes of the Parliament of Canada, of the National Assembly of Quebec and of the Legislature of Manitoba are required to be enacted in both the English and the French languages. The requirement is imperative, rather than permissive, in the sense that the legislative bodies have no option in the matter"*.

Cependant, Me Twaddle demande: "Quelles sont les conséquences prévues pour l'inobservance de la loi en question?" Selon lui, les législateurs n'ont pas précisé mais n'avait pas l'intention qu'il en résulte l'invalidité et le chaos. Me Twaddle propose donc que la portée de l'article 23 ne serait pas réduite si on lui conférait un caractère facultatif.

Cela se justifie, explique la province dans son plaidoyer, du fait que **les autres garanties linguistiques, aussi importantes qu'elles puissent être, son secondaires par rapport à l'objectif principal de l'Acte du Manitoba**. La SFM n'est vraiment pas d'accord là-dessus.

Joseph Magnet, l'avocat de la Société, argue que de ne reconnaître à l'article 23 qu'un caractère facultatif équivaudrait à limiter dangereusement la protection des droits des personnes visées par l'article. De plus, ajoute-t-il, ce serait donner à la province la possibilité de continuer à violer impunément la loi constitutionnelle. La SFM est persuadée que l'intention des législateurs était de consacrer à perpétuité l'usage des deux langues dans les deux provinces en question.

Ainsi, d'après Me Magnet, ce que la Cour suprême a imposé au Québec, elle doit l'imposer au Manitoba. Les dispositions de l'article 23 sont donc obligatoires.



J'accorderai tout ce qu'on me demande avec l'invocation. Mon Jésus exaucez-moi par les mérites de vos Saintes Plaies.

Is Manitoba bilingual?

Ça y est: la semaine prochaine, la Cour suprême du Canada entendra enfin la cause Bilodeau afin d'établir, une fois pour toutes, la place de la langue française au Manitoba. Au centre du débat depuis près de 100 ans: la portée de l'article 23 de l'Acte du Mantioba.

Pour la Province du Manitoba, l'article 23 ***permet*** *le bilinguisme officiel et les lois unilingues restent valides. Sinon, c'est le chaos légal.*

Pas vrai, répondra la Société franco-manitobaine. L'article 23 ***exige*** *le bilinguisme et les lois unilingues sont invalides. Mais il ne s'ensuivra pas le chaos nécessairement: toutes les activités (droits et pénalités), découlant des lois inconstitutionnelles, accomplies avant le jugement attendu de la Cour sont* ***de facto*** *valides; et la Législature manitobaine existe* ***de jure****, ce qui lui permet de continuer à fonctionner jusqu'au terme de son mandat.*

Cela résume les positions que défendront deux des participants dans les audiences des 11 et 12 juin. Car en plus du plaignant et du défendant, sept groupes ont obtenu le droit de participer à titre d'intervenants.

Un des intervenants, le Gouvernement du Canada, a demandé à la Cour de se prononcer sur quatre questions, qui comprennent les revendications de Roger Bilodeau.

Question 2

Les statuts et les règlements de la Province du Manitoba qui n'ont pas été imprimés et publiés dans les deux langues sont-ils invalides selon l'article 23?

Kerr Twaddle: le Manitoba serait comme un état sans lois, ce qui entraînerait des injustices et de nombreux inconvénients; toutes les institutions seraient immobilisées et la Législature n'aurait même pas l'autorité de rétablir l'ordre.

Comme alternative, la province propose que les lois adoptées uniquement en anglais sont *voidable* ("invalidables") mais ne doivent pas être invalidées. Le procureur général s'engage à produire la prochaine révision générale des lois manitobaines dans les deux langues. Dans une dizaine d'années.

Au pire, le plaidoyer de la province demande que les lois unilingues demeurent valides suivant la **doctrine de la nécessité**: les obligations constitutionnelles ne peuvent être respectées que dans l'avenir. "*... The wrongs of our forefathers should not result in the present day citizens of Manitoba having to pay excessive costs for the translation of 90 years of laws to a time limit for translation being imposed.*"

Jos Magnet: les tribunaux du Canada sont unanimes quant à l'invalidité radicale des lois adoptées, imprimées et publiées dans une seule langue officielle. Selon lui, le temps n'arrange rien: l'invalidité demeure.

L'avocat constitutionnel s'en est pris à certains membres de l'opposition manitobaine pour leur récente bravade de la loi du pays: "*The rule of law cannot survive widespread perception that Courts will not dare condemn illegal conduct if the illegality is sufficiently huge, blatant, political and intimidating... Mr. Lyon: 'There is no real substantive threat in the Bilodeau case.' Mr. Enns: 'We will win the case to begin with.' Perceptions such as these cripple the capacity of litigants to settle their own problems,* ***and dwarf the rule of law as the basis of Canadian Political culture.***"

Et, a enchaîné l'expert constitutionnel, le refus de reconnaître le danger a détruit la possibilité d'une solution politique au Manitoba.

Question 3

Si la réponse à la question 2 est affirmative, les lois qui n'ont pas été imprimées et publiées dans les deux

La suite en page 12

Deux acteurs clé dans le débat: Joseph Magnet, le conseiller juridique de la SFM, et Roger Bilodeau, un avocat de Saint-Boniface.

Let the majority drool!

Les trois quarts des voteurs dans un référendum à Winnipeg, en octobre dernier, ont demandé au gouvernement manitobain de laisser la Cour suprême du Canada boire la caisse Bilodeau (the Bilodeau Case). La Cour commencera à consommer lundi prochain à Ottawa.

Ainsi le jour de vérité pour la majorité silencieuse, ameutée par la troupe conservatrice et un député indépendant, Russel Doern, arrive à grande course.

Et ce que la population sur le plancher des vaches et autres bêtes n'a pas réussi par les urnes, les conservateurs l'ont accompli en Chambre, en février dernier, en bravant le système parlementaire comme leurs prédécesseurs ont fait avec la constitution du pays en 1890.

Les politiciens de bonne volonté entre Sainte-Rose-du-Lac et Baie Comeau ont fait leur possible dans les coulisses et sur les toits pour éviter la confrontation suprême. Quelque 25 millions de citoyens canadiens ont épuisé leurs moyens pour régler un vieux problème.



Jean-Pierre Dubé

OPINION

Il reste neuf juges dont l'idée, comme celle de tout le monde, est sans doute déjà faite. Après la plus haute Cour du pays, il n'y a rien ni personne qui peut faire observer the Rule of Law, whatever that is!

Et pis après? Si les conservateurs de Filmon et Lyon n'ont pas peur du jugement dernier, il est réconfortant de constater que d'autres, l'équipe Doern, Richardson, Campbell, Schulz, Maltman et Newbound, se disent prêts à accepter les conséquences de la justice. WOW! Quelle magnanimité!

Voilà nos compères transformés en bons citoyens. La semaine dernière, l'affaire Bilodeau n'était qu'une vieille revanche; cette semaine, l'article 23 exige impérativement que les lois soient dorénavant traduites. On dirait qu'ils viennent d'apprendre à lire.

À lire l'écriture dans le ciel. Et non les graffiti sur les murs. Mais quand on est aussi bon politicien, il ne faut pas, surtout pas, exiger de soi-même de choisir entre le renvoi de la justice et la bave de la majorité. Il y a de ces contradictions qui valent la peine d'être consommées.

Il ne faut pas prendre de chances: on ne sait pas tout ce que les neuf juges savent, discrets. Et puis, si c'est une victoire ou une défaite pour les francophones, il y a des mauvais côtés: plus de cause, plus de chicanes, plus besoin de la SFM. C'est la fin...

- 233-1426... Roger?... Peux-tu demander un autre ajournement?

Suite de la page 11

langues sont-elles opérantes et, si oui, dans quelle mesure et dans quelles conditions?

Mais l'invalidité des lois ne devrait pas plonger la province dans le chaos légal, a trouvé l'avocat de la SFM. Selon lui, le verdict de l'invalidité des lois n'affecte pas la validité des actions passées (les droits obtenus et les peines imposées) des institutions provinciales. C'est la doctrine **de facto**. Pour la comprendre, un exemple suffira: les mariages présidés par un juge de la paix ne deviendraient pas tout à coup invalides si la loi sur le mariage devenait invalide.

Cette doctrine, souligne Me Magnet, permet de conserver la légitimité des actes accomplis de bonne foi, sous les apparences de la légalité (*under colour of legality*). Mais elle ne s'applique plus lorsque les lois sont déclarées invalides. Il suggère donc que l'autorité des officiers de la province d'agir **de facto** cesse avec le jugement demandé à la Cour.

Le conseiller de la SFM maintient toutefois que la Législature présentement constituée existe **de jure** et peut continuer à fonctionner jusqu'à la fin de son mandat actuel. La doctrine **de jure** permet à la Législature actuelle de se mettre en règle avec sa constitution, suivant les priorités et les solutions qu'elle seule peut choisir.

Ainsi la Société rejète entièrement la doctrine de la nécessité mise de l'avant dans le plaidoyer de la province. D'après Me Magnet, cette doctrine ne peut être invoquée que temporairement et dans le contexte d'un danger de désordre civil, comme une guerre ou une révolution. Or, le gouvernement manitobain de 1890 n'avait pas de raisons pour invoquer des pouvoirs d'exception.

Le factum de la SFM suggère aussi qu'il ne revient pas aux tribunaux, mais aux autorités politiques, de proclamer un état d'urgence et de s'approprier de pouvoirs d'exception. Le rôle de la Cour serait d'examiner si oui ou non cela était justifié par les circonstances.

Mais si la Cour choisissait de reconnaître la doctrine de la nécessité dans cette circonstance, Me Magnet demande que cela ne soit que temporaire. Il recommande qu'un délai d'un an seulement soit accordé à la province pour affecter quelque 44 traducteurs aux 22 000 pages de textes de lois unilingues: *"Translators are ready, willing and able to do the job."*

Question 4

Est-ce que certaines dispositions de la loi manitobaine de 1980 *An Act Respecting the Operation of Section 23 of the Manitoba Act in Regard to Statutes* sont en contradiction avec l'article 23 et, si c'est le cas, dans quelle mesure sont-elles inopérantes?

Pour la province, il est clair que si la réponse à la deuxième question est positive, la loi de 1980 du gouvernement Lyon est invalide et inopérante. Mais si les lois unilingues sont jugées opérantes par la Cour, dit Me Twaddle, la nouvelle loi n'est pas incompatible avec l'article 23 puisqu'elle propose un processus pour donner force de loi aux traductions.

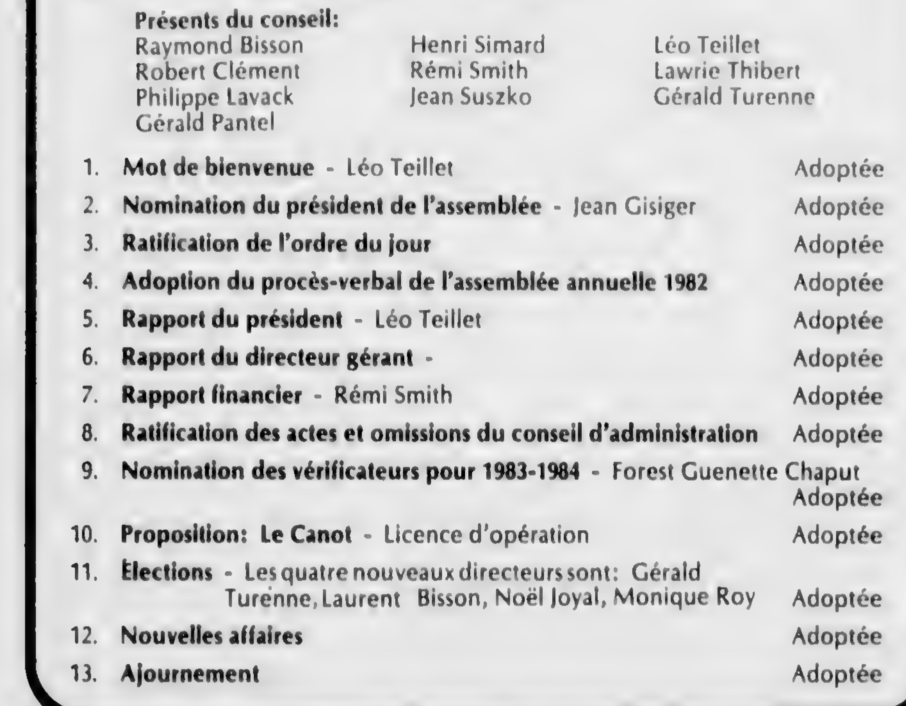
On se souvient que la réponse des conservateurs au jugement Forest de la Cour suprême, le Bill 2, ne prévoit en français que la publication de textes de loi traduits. De plus, le gouvernement de 1980 n'a donné autorité qu'à la version anglaise officielle. Pour la SFM, cela consacre une infériorité évidente à la langue française du Manitoba.

Jos Magnet: l'article 23 exige l'adoption de toutes les lois simultanément dans les deux langues, ce qui inclut les étapes de la passation en Chambre et de la sanction royale. Or l'assentiment du Lieutenant gouverneur n'est pas présentement nécessaire pour la traduction française, selon la loi de 1980.

De plus, le Bill 2 prévoit que la version anglaise prévaudrait s'il y avait un conflit entre les deux versions. En d'autres mots, selon l'avocat de la SFM, toutes les discussions en Cour sur des lois manitobaines devraient se dérouler en anglais seulement.

La Société plaidera donc que les versions françaises et anglaises ont le même degré d'authenticité et d'autorité. Elle demande que les articles 2 a) et 3 à 5 de la loi soient rejetés comme invalides et inopérants.

Jean-Pierre DUBÉ



Festival du Voyageur

768, av. Taché, St-Boniface (Man.) R2H 2C4 Tél.: (204) 247-7692

Convocation à l'assemblée annuelle du Festival du Voyageur Inc.

jeudi le 14 juin à 14h00

Salle communautaire du Rendez-Vous

768, avenue Taché
Saint-Boniface, Manitoba
(entrée rue Aubert)

Minutes abrégées
Assemblée annuelle
Festival du Voyageur Inc.

Procès-verbal du 28 septembre 1983

Présents du conseil:

Raymond Bisson	Henri Simard	Léo Teillet
Robert Clément	Rémi Smith	Lawrie Thibert
Philippe Lavack	Jean Suszko	Gérald Turenne
Gérald Pantel		

1.	**Mot de bienvenue** - Léo Teillet	Adoptée
2.	**Nomination du président de l'assemblée** - Jean Gisiger	Adoptée
3.	**Ratification de l'ordre du jour**	Adoptée
4.	**Adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle 1982**	Adoptée
5.	**Rapport du président** - Léo Teillet	Adoptée
6.	**Rapport du directeur gérant** -	Adoptée
7.	**Rapport financier** - Rémi Smith	Adoptée
8.	**Ratification des actes et omissions du conseil d'administration**	Adoptée
9.	**Nomination des vérificateurs pour 1983-1984** - Forest Guenette Chaput	Adoptée
10.	**Proposition: Le Canot** - Licence d'opération	Adoptée
11.	**Elections** - Les quatre nouveaux directeurs sont: Gérald Turenne, Laurent Bisson, Noël Joyal, Monique Roy	Adoptée
12.	**Nouvelles affaires**	Adoptée
13.	**Ajournement**	Adoptée



Hier comme aujourd'hui, l'Église est



Claude Blanchette

INTERROGATION

Église de Jésus, d'où viens-tu? Voulue par le Seigneur, confiée aux douze, héritière de l'histoire des relations entre Dieu et son peuple choisi, l'Église est devenue peu à peu. Elle est devenue et elle ne cesse de devenir, car elle est vivante, bien vivante! Et heureusement!

Nous avons vu que l'Église n'avait pas été donnée aux apôtres "toute-faite" par Jésus, mais qu'elle est "devenue", tout d'abord en fidélité et en continuité avec une longue, mais très belle histoire. Depuis le matin de Pâques, cette Église n'a jamais cessé de grandir, de devenir.

Il ne faut pas s'imaginer qu'au début l'Église était en tout point pareille à ce que nous connaissons aujourd'hui. Sur l'essentiel, elle n'a pas changé... Mais sur son visage extérieur, elle a bien changé.

Hier comme aujourd'hui, l'Église est des personnes rassemblées au nom du Seigneur Jésus, le Vivant. Hier comme aujourd'hui, l'Église se comprend comme un mystère qui a jailli du mystère même de l'amour de Dieu pour tous les hommes de tous les temps et de tous les âges.

Le Seigneur a toujours voulu

Hier comme aujourd'hui, l'Église est le sacrement de Jésus, le Christ; elle est un signe-parlant de la présence continue, agissante et éternelle du Seigneur ressuscité au milieu des siens. Hier comme aujourd'hui, l'Église se rassemble pour célébrer les merveilles du Seigneur, pour faire mémoire par la "fraction du pain", pour écouter et entendre l'enseignement des apôtres, pour prier et chanter les louanges de Dieu, pour mettre en oeuvre des projets de justice et de charité pour les petits et les pauvres, les mal-aimés et les rejetés.

Mais hier, l'Église n'avait pas la structure que nous lui connaissons aujourd'hui. Cette structure, l'Église elle-même se l'est donnée comme un moyen pour mieux servir, comme un moyen pour mieux se comprendre et mieux vivre l'essentiel que lui a confié Jésus.

À travers les âges, avec l'évolution des sociétés, au contact des différentes cultures, aux prises avec des bouleversements et des questions, l'Église a toujours cherché, par tous les moyens qu'elle avait, de faire entendre le message d'espérance du Seigneur, de rejoindre les hommes et les femmes dans leur quotidien, de proposer un sens aux activités de l'humanité, d'inviter des gens à répondre avec courage à l'appel du Seigneur.

Et c'est alors, peu à peu, que l'Église a prix des visages différents, mais toujours en profonde fidélité avec ce qu'elle est et ce que le Seigneur a toujours voulu qu'elle soit.

Mais nous y reviendrons sur ces différents visages...

Il importe, pour l'instant, de se souvenir que l'Église, c'est des personnes, baptisées et croyantes... Que l'Église est en devenir, qu'elle n'est pas statique, qu'elle n'est pas un corps mort.

Et qu'elle sera en devenir jusqu'à la fin des temps, jusqu'au retour du Seigneur.

Claude BLANCHETTE, ptre

Saint-Norbert

On reparle de la coopérative

On en a beaucoup parlé, on en parle encore de ce projet de former une coopérative à frais directs à Saint-Norbert pour combattre les coûts exhorbitants.

Le conseil d'administration fait présentement circuler une lettre d'information de recrutement de membres. Si les gens sont intéressés, ils doivent y répondre, car le résultat en dépend.

Dans une coopérative à frais directs, les sociétaires sont les directeurs et chaque sociétaire a le droit de vote.

La cotisation est de 200$, ceci peut être régler comme suit: en payant le montant d'un seul coup, ou en achetant une action sociale de 20$ et en payant le restant au moyen d'une surtaxe de 2 pour cent sur la valeur de tous les achats, ou encore en payant le 180$ d'un seul coup.

Chaque famille paye une cotisation hebdomadaire (pour salaires du personnel et pertes) de 1$ pour personne seule, 2$ pour foyer de deux personnes et 3$ pour foyer de plus de deux.

Pour plus de renseignements, adressez vous au 843, avenue de l'Église.

Dans un tout autre domaine, rappelons qu'il y a quelques semaines, à la demande de l'abbé Pierre Gagné et des Chevaliers de Colomb, des corvées étaient organisées pour nettoyer le cimetière.

Grâce à une participation de quelque trente personnes à chacune des ces corvées, le lieu a complètement changé d'apparence.

Les membres de la Ligue féminine catholique s'engagent maintenant dans le projet "Fleurir une Tombe" à embellir davantage notre cimetière pour la saison touristique.

Tous ceux et celles qui aimeraient participer à ce projet sont bienvenus de le faire. Pour plus de renseignements, téléphonez à la responsable du projet, Germaine Roy, au numéro 269-2978.

Eugénie FERRÉ

Calendrier

Du 11 au 16 juin: Les élèves de l'école Noel-Ritchot assisteront à un camp d'été à Saint-Malo pour y suivre des cours de canotage ainsi que de cartes et boussoles.

La journée de mérite des élèves de l'école Noel-Ritchot aura lieu le lundi 18 juin de 13h00 à 14h00 pour les classes de la maternelle à la troisième année; le lundi 18 juin de 14h00 à 15h30 pour les élèves de la 4e à la 9e année. Le soir, à 17h30, il y aura un souper des finissants et à 19h30 une danse du présecondaire au gymnase de l'école.

Le mardi 12 juin, à 19h30: Soirée au Club Oasis et tirage des billets gagnants.

LE CARNET DES PROFESSIONNELS

Avocats-Notaires

François Avanthay
LLB.
Avocat et Notaire
25-185 boulevard Provencher
Saint-Boniface, Manitoba Téléphone: 233-5029

LAURENT-J. ROY C.R.
Avocat et notaire
MONK, GOODWIN & COMPANY
500, Édifice Canada Trust
232 avenue Portage
Winnipeg, Manitoba
Téléphone: 956-1060

Guay Smith et Associés
avocats et notaires
Renald Guay Rémi C. Smith
Richard J. F. Chartier
807 Centennial House
310, Broadway et Donald
Winnipeg R3C 0S6 957-0540

Pierre Deniset et Associés
AVOCATS ET NOTAIRES
Pierre J. Deniset, B.A., LL.B.
Barry C. Effler, LL.B.
Nata L. Spigelman, B.A., LL.B.
HEURES DE TRAVAIL
lundi au vendredi 8h30 à 17h30
mardi et jeudi 19h00 à 21h00
samedi 10h00 à 14h00
Téléphone: 233-0614
2e étage 255, rue Marion
Saint-Boniface, Manitoba

MARCOUX, BETOURNAY LABOSSIÈRE
AVOCATS ET NOTAIRES
L. G MARCOUX, C.R.
R.L. BÉTOURNAY
D. LABOSSIÈRE
F.W. DuVAL
Roger R. LAFRENIÈRE
200-170, rue Marion
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 0T4 (204) 233-8901

TEFFAINE HOGUE& TEILLET
AVOCATS ET NOTAIRES
R.E.TEFFAINE C.R. L.V. TEILLET
A.J. HOGUE C.W. SHARP
R. BILODEAU
Bureau
201-185, Provencher
Saint-Boniface
Téléphone: 233-1426

Neil Enns & Associates
Avocats et Notaires
200 Britannia House
338, avenue Broadway
Winnipeg, Manitoba 956-2428

Optométristes

DR R.J. STANNERS
Optométriste, Examen de la vue
139, boulevard Provencher
au rez-de-chaussée
Téléphone: 233-3889

Dr. R.J. Lecker Dr. M.N. Lecker
Optométristes
Examen de la vue
2e étage, édifice Hurtig 264, Portage
Téléphone: 943-6628

Assureurs

SERVICE COMPLET D'ASSURANCES
BALCAEN-VERMETTE INC
1063, Autumnwood
AUTOPAC - TEL.: 257-4134
Adressez-vous à Maurice ou Emile

Assurances Aurèle Desaulniers
390, boul. Provencher, Tél.: 233-4051
Pour tout service d'assurances
FEU-VIE-MALADIE



AUTOPAC
233-7760 233-7351
MAURICE-E. SABOURIN LTD
195, Provencher, Saint-Boniface Man.
ASSURANCES DE TOUS GENRES
AGENCE DE VOYAGES
Avions-Bateaux-Tours Trains

Comptables

FOREST GUÉNETTE CHAPUT
Comptables agréés
262, rue Marion
Winnipeg, Manitoba
Tél.: 233-8593
Gabriel Forest, F.C.A.
Lucien Guénette, B.A., C.A.
Arthur Chaput, B.A., C.A.
André Blondeau, B.A., C.A.
Maurice Morissette, C.A.
Gilles Chaput, B.A., C.A.

H. A. MAGNE
Comptable agréé
Henri Magne, B. Comm. C.A.
200 - 170, rue Marion
Saint-Boniface, Manitoba
233-7842

Brackman & Co.
Comptables généraux agréés
- Comptabilité • Vérifications
- Impôts sur les revenus
- Services de gestion
- Informatique

Alan Brackman,
B.Comm.(Hons.) C.Ed., C.G.A.
Pièce 2 - 1808, rue Main
Winnipeg, Manitoba 338-7985

DR. E.M. FINKLEMAN
ET
DR S.A. FINKLEMAN
Optométristes
208, Avenue Building
265, avenue Portage,
Winnipeg, Tél.: 942-2496
Examen de la vue et Lunettes ajustées

LES PETITES ANNONCES

VOUS VOULEZ: du miel naturel? Appelez à La Broquerie au 424-5529.
-401-

CHAMBRE ET PENSION: Au Norwood, avec jeune famille, disponible aussitôt. Laissez nom et numéro en composant le 237-0898.
-516-

MAISON À VENDRE: À Saint-Jean-Baptiste, dans centre du village, de 4 chambres à coucher, grande galerie fermée, 2 étages et sous-sol; avec accessoires électriques, laveuse et sécheuse, frigédaire et poêle et congélateur, draperies, tapis, garage double, etc... Tél.: 1-758-3407.
-510-

MAISON À VENDRE: 9, baie Tougas, Sainte Anne-des-Chênes, Manitoba. Lot de 68 x 200, 2 chambres à coucher, draperies, toute fournie, 8 ans. Tél.: 347-5219.
-507-

RECHERCHE: Gardienne pour garder deux enfants chez moi. 20$ par jour, bonne référence 256-6722
-535-

RECHERCHE: Des personnes responsables qui aimeraient devenir consultantes en esthétique. Ces personnes travailleront à leurs propres comptes Pas de frais d'entraînement. Appelez Marguerite au 338-3289
-502-

PERSONNE RESPONSABLE: Pour prendre soin d'un garçon de 12 ans sur semaine lorsque mon travail est à l'extérieur de Winnipeg. P.O. Boîte 3071, Winnipeg, Manitoba, R3C 4E5, ou tél 237-6610 Rejean
-526-

MAISON À VENDRE: Cuisine, salle à manger, salon, salle de jeu, 1½ chambres de bain, chambre à laver. 4 chambre à coucher ou 3 chambres à coucher. Une transformée en patio. S'adresser à P Piché, La Broquerie, 424-5342
-527-

PROPRIÉTÉ À VENDRE: À Saint-Pierre-Jolys, un mille au sud sur la route 59, une maison de 2 étages avec sous-sol et une grande remise sur un lot ¼ acre. Tél.: 256-2896
-521-

Réparation de tondeuse de gazon: prix raisonnable, service rapide, ramassé et livré à domicile. Téléphoner: 237-6207.

Fabrication paration
Dominion Window & Door Ltd.
Pour tous vos besoins de portes et de fenêtres.
Estimé gratuit
A. Robin, gérant Claude Fiola, adjoint
1918, rue Main 334-0292

Entrepreneurs de Construction



LAFRENIÈRE SHEET METAL LTD.
Chauffage Ventilation
Climatisation de l'air
401, rue Youville, Saint-Boniface
Téléphone: 233-7946

Air climatisé Ferblanterie
Gouttières Ventilation
ROSSIGNON
"Sheet Metal & Heating"
491, chemin Sainte-Anne - Saint-Vital
R2H 0T1
Téléphone: 257-2921
René André 256-3340

Chiropraticiens

Rendez-vous Téléphone: 233-3060
CENTRE CHIROPRATIQUE BOHÉMIER
154, boulevard Provencher
Saint-Boniface, Manitoba
CHIROPRATICIENS
Gilbert et Gérald Bohémier

CHALET À VENDRE: Plage Albert, tout isolé pour l'hiver, puit artésien, chauffé à l'électricité. Meublé, 3 chambres à coucher. 1-367-2574.
-487-

A VENDRE: Bateau à voiles Tanzer 26, équipé pour la course et la croisière. 27 500$. Pour plus d'information, téléphonez au 247-5968.
-506-

PROPRIÉTÉ À VENDRE: Deux morceaux de terrain boisé, 80 acres et 141 acres (avec chalet), idéale pour ferme-loisir et/ou chalet d'été. Tél.: 256-5170.
-514-

SUITE À LOUER: Bel apartement d'une chambre, 3 pièces dans un petit block tranquille sur rue Larivière, 320$ par mois, plus stationnement et hydro. Disponible le 31 juillet. Personne tranquille. Intéressés, appelez au 233-0999. Références s.v.p.
-512-

RECHERCHE: Saint-Boniface, suite à 2 chambres à coucher, pour le 1er juillet ou plus tôt Demander pour Jacqueline au 233-6352 (bureau) ou au 257-1458 après 18h00.

À LOUER: Saint-Boniface, suite meublée d'une chambre à coucher. Tapis mur à mur. Entrée privée. Stationnement. Disponible le 1er juillet. 280$ par mois. Signaler le 237-3825 ou 233-3221.
-530-

GARÇONNIÈRE À LOUER: Saint-Boniface, le 1er juillet 1984. Loyer inclus poêle, réfrigérateur, draperies et tapis, ainsi que stationnement pour voiture. Locataire doit payer pour chauffage et électricité. 232$ par mois. Appelez au 284-7784 ou 489-3461
-531-

À LOUER: Saint-Boniface, 2 appartements de deux chambres à coucher. Disponible le 1er juin et le 1er août 1984. Loyer inclus poêle, réfrigérateur, lave-vaisselle, air climatisé, draperie et tapis, stationnement de voiture. Le locataire doit payer éclairage et chauffage. 475$ par mois. Appelez au 284 7784 ou 489-3461
-532-

JEUNE DAME: De 23 ans, mère de 2 enfants, catholique, aimerait rencontrer jeune homme en moyens entre 23 et 26 ans, qui aime les enfants, qui s'intéresse aux soirées dansantes, au rock, aux polkas et aux valses du bon vieux temps. SVP envoyer une photo. Répondez à La LIBERTÉ, C.P Boîte 5, Saint-Boniface, Manitoba, R2H 3B4.
-533-

À LOUER: Chalet à Wendigo, façant la plage, pour le mois d'août; personnes responsables; certaines obligations. Tél.: 253-4217
-534-

À VENDRE: Plage Albert. Lot de choix, 75 x 150, très près du lac. Tél.: 253-1834.
-459-

RÉPARATION DE TONDEUSE: De gazon; prix raisonnable, service rapide, ramassé et livré à domicile. Tél.: 237-6207.
-517-

GARDIENNE: 8 à 10 jours par mois pour enfants de 10, 6 et 3 ans. Non fumeuse, propre, transportation. Signaler le 233-8374.
-518-

VENTE DE GARAGE: Outils, meubles, etc. Vendredi (8 juin) de 17h00 à 21h00. Samedi (9 juin) de 9h00 à 21h00. Dimanche (10 juin) de 10h00 à 21h00. 155, avenue Lawndale.
-519-

GRANDE VENTE: Samedi le 9 juin de 9h00 à 16h00. Résidence Langevin au 210, rue Masson/Aulneau. Pâtisserie, meubles, linges, livres, disques, objet divers. Au profit du Coin Amitié.
-520-

VENTE DE GARAGE: 386, place Cabana, les 9 et 10 juin, de 10h00 à 16h00, au 247-4823.
-522-

MAISON DE REVENU: Bi-Level à vendre. 36' x 26', 59 995$ pour celui qui qualifie. 6 000$ comptant. Premier plancher: cuisine, salle à manger et salon "L Shape". Deux chambres à coucher, chambre de bain, quatre pièces, entrée privée. Au sous-sol revenu 350$ par mois, cuisine, salle à manger et salon, 2 chambres à coucher, chambre de bain, quatre pièces, entrée privée. Appeler: 222-2484.
-523-

RUE DUMOULIN: Suite de 2 grandes pièces meublées (cuisine et chambre à coucher) 1er plancher, entrée privée. Libre immédiatement, 180$. Tél.: 233-2171, après 17h00.
-524-

VOITURE À VENDRE: Monza 1979, 4 cylindre aver. 42 000 milles. P.S., transmission automatique, stereo inclus. Très bonne condition. SVP signaler le 237-3825.
-525-

Alliance Chorale Manitoba
Gagnants du tirage
"Club 200-ACM"
Wayne Delorme, Sylva Servant
et Monique Arbez-Decocq

Les anciens et anciennes du CUSB s'organisent

Près de 1 200 lettres ont été envoyées convoquant les anciens et anciennes du Collège de Saint-Boniface. Une centaine ont répondu à l'appel afin d'éviter la disparition imminente de l'Association des anciens.

Ce fut dans le but de ressusciter une deuxième fois l'Association qu'a eu lieu, le 30 mai, au Collège de Saint-Boniface, une première rencontre des anciens et anciennes. Les participants ont été unanimes: tous souhaitent voir renaître l'Association des anciens.

Fondée en 1910 et reformée en 1934, l'Association a été inactive depuis 1970. Les raisons restent ambigues: division interne? manque d'initiative? désintérêt? manque de temps?

Un ancien du Collège, Raymond Lafond, a offert une explication: "Avec l'introduction du système de prêts et de bourses du gouvernement, l'Association a perdu une de ses principales raison d'être: l'oeuvre des bourses. Dans le passé, en plus d'organiser des activités sociales, culturelles et sportives, l'Association travaillait à des campagnes de prélèvement de fonds pour des bourses scolaires. Ce besoin était devenu redondant."

Pourquoi réanimer l'Association après 14 ans? "Il y a sûrement un élément de sentimentalité mêlé au désir de faire valoir le Collège, a préciser Jean Gisiger, un étudiant du temps des Jésuites. Le Collège a été et est encore aujourd'hui le coeur même de la survie et l'épanouissement de la communauté francophone. C'est aussi le moment propice de rassembler tout le monde pour fêter le centenaire de l'arrivée des Jésuites au Manitoba et montrer notre reconnaissance."

S'orienter vers les jeunes

Les mêmes sentiments sont affichés par Michel Monnin: "Le Collège a joué un rôle extrêmement important dans l'éducation de la jeunesse. Je pense qu'une fierté existe et que ça revient aux anciens d'effectuer un rapprochement et renouer les liens entre l'institution et les étudiants."



Jean Gisiger: On voudrait aussi faire connaître l'Association aux jeunes.

Selon Jean Gisiger, toute une génération de jeunes pour qui l'Association ne fait pas partie de leur nostalgie doit être récupérée. "Il est clair qu'une priorité sera de récupérer la génération des derniers 15 ans et s'orienter davantage avec elle."

L'exécutif provisoire, composé de Jean Gisiger, Céline Houde, Michel MacDonald, Michel Monnin et Laurent Bisson, se rencontrera le 18 juin pour étudier les recommandations de la rencontre.

G.C.

Faut-il déposer ou investir?



Joanne Therrien Sabourin
consultante

LE SAVOIR AFFAIRES

La plupart des gens songent à un moment ou un autre d'investir leurs argents dans le marché boursier (stock market). Quelques-uns se permettent de prendre le risque, d'autres préfèrent prendre la route du placement garanti. Peut-il y avoir un juste milieu?

Depuis une dizaine d'années, l'investissement dans les fonds mutuels a pris de l'envergure. Un fonds mutuel est dans un sens une action dans une compagnie. L'investisseur dépose un certain montant d'argent, et en retour on lui paye des dividendes, c'est-à-dire une partie du profit.

Dans le marché boursier, on choisi d'investir dans des actions d'une ou plusieurs compagnies. Si la compagnie fait du profit, on en reçoit une part. Également, si la compagnie entre dans un déficit, l'investisseur assume le risque de perdre une partie ou le total de son investissement.

Les investisseurs du marché boursier doivent constamment suivre leurs actions pour minimiser le risque et maximiser leur profit. La plupart des gens n'ont pas le temps de suivre de tels investissements et choisissent de placer leurs argents dans des dépôts garantis. C'est la raison de la création d'un fonds mutuel, c'est le groupement en commun des actions de plusieurs compagnies.

Les fonds sont administrés par des professionnels qui surveillent constamment le rendement des actions pour les investisseurs.

Prenons pour exemple un investisseur qui dépose 1 000$ dans un fonds mutuel. Le fond contient 100 compagnies, donc l'acheteur possède des parts de 10$ dans chacune de ses compagnies. Le risque est maintenant réparti et minimisé. Plusieurs de ces compagnies connaîtront un profit, d'autres subiront des pertes. Sur la balance, l'investisseur aura habituellement un bon retour sur son investissement.

Il existe au-delà de 100 fonds mutuel au Canada. On peut choisir des fonds qui contiennent un minimum de risque tels que des actions dans un regroupement d'hypothèques. D'autres fonds sont plus risqués tels que des actions dans des compagnies de pétrole.

Le diagramme ci-dessous illustre le rendement de 10 000$ dans le placement d'un dépôt à terme par investisseur A. L'investisseur B a investi ses argents pour acheter un groupement d'actions de trois banques canadiennes. Ainsi, si vous voulez un investissement un peu plus intéressant que vos placements à la banque, le fonds mutuel peut être la réponse que vous cherchez.

Investisseur A	Investisseur B
Intérêt 7 800$	Dividendes 65 958$
Investissement de 10 000$	Investissement de 10 000$
17 800$	75 958$
1946 - 1970	1946 - 1970

La Broquerie

Absolument tous les faits saillants des dernières assemblées

Si le mois de mai est le moi de Marie, à La Broquerie, on le célèbre par une litanie d'assemblées annuelles. Et, cette année, c'est le club de l'amitié qui vole la vedette.

Dans son rapport, le président sortant de charge, Marie-Josée Fisette, a fait état du projet de construction (de l'achat du terrain des Soeurs Grisesk de le déménagement du couvent, des diners mensuels).

Mme Fisette a aussi rendu compte de la mini-loterie du club, un tirage mensuel dont les profits serviront à la construction du centre de loisirs. Justement, Liliane Fréchette et Georgette Gérardy viennent d'empocher chacune 1/4 des recettes des ventes. La résolution du nouveau comité? Construire un centre de loisirs.

Le club sportif, qui a tenu son assemblée le 22 mai, compte quatre nouveaux membres: Louis Tétrault, Lorraine Dumesnil, Gilbert Fournier et Annette Tétrault. Jules Balcaen remplace Roland Gauthier à la présidence.

On tentera d'intégrer les Ringettes dans une ligue régulière. On a procédé à l'occasion au tirage Sport 100 pour 250$. Le gagnant, Roland Gagnon. Toujours les riches!

À l'assemblée du comité de parents, une quarantaine de parents ont entendu la causerie du père Ronald Léger au sujet de son drop-in et des problèmes des adolescents. Yvette Fluet-Gagnon de la FPCP a donné un compte rendu sur les démarches entreprises en vue d'améliorer les structures scolaires actuelles. Dans son rapport du président, Rino Ouellet a demandé qu'on s'intéresse de près au sort de l'école secondaire.

Les membres de la Coopérative de La Broquerie ont appris, le 29 mai, que leur Coop avait réalisé un profit de 72 000 patates et qu'on était donc en mesure de leur remettre un dividende de 6.3 pour cent. C'est la plus grosse année de ventes. Claudette Normandeau remplace Olivier Normandeau au comité de direction.

Le 17 mai à l'assemblée annuelle du comité culturelle, Denis Balcaen a remplacé Rachelle Ouellet. Le comité prévoit, entre autres, une soirée Bière et saynètes pour février 85.

Le père Clavet

Par ailleurs, le 3 juin, la communauté de La Broquerie a célébré une messe commémorative pour le Frère St-Pierre.

Des représentants de divers groupes d'âge ont pu exprimer l'attention que leur portait le Frère St-Pierre et l'affection qu'ils ont eue pour ce bon bonhomme jovial et rafraîchissant. Le père Clavet, de retour d'une randonnée en Haïti, a vanté sa valeur comme bras droit et comme confrère.

Au sujet du père Clavet, il s'est dit heureux d'être revenu chez ses brebis... et ses béliers. Ses semaines en Haïti lui ont permis d'apprendre le créole, de copier un peu la taille des Haïtiens et de visiter ses confrères là-bas. Tout a bien marché sauf, paraît-il, une digestion un peu fluide, la "tourista" pour les initiés.

Rino OUELLET

Saint-Léon

Une soixantaine a participé

Les étudiants du Collège Louis-Riel, voulant donner suite à leur participation au Festival théâtre jeunesse, se rendirent à Saint-Léon le 27 mai pour présenter deux de leurs trois pièces.

Il s'agissait de leur propre composition, leur jeu, leur mise en scène, leur technique. Tout sous la surveillance d'un des professeurs du Collège, Maurice Noël.

La première pièce "Secret partagé" des élèves de la 9e année, traitait d'espièglerie de la part de deux filles qui mènent tout leur entourage à répandre une nouvelle qui se transforme à chaque nouvel entendant.

La deuxième pièce "Juste une boîte" avait un sujet très différent: celui du vieillissement. Un homme à la retraite, replié sur lui-même, passe à côté de la vie jusqu'à ce que deux jeunes viennent le sortir de sa torpeur.

Les jeunes acteurs ont tous bien joué leur rôle. Mentionnons surtout celui du vieux monsieur joué par une fille de Saint-Léon, Natalie Labossière.

Le comité culturel de Saint-Léon a donné son entière collaboration à la troupe. Une soixantaine de personnes est venue encourager les efforts de ces jeunes de la 9e à la 12e année du Collège Louis-Riel.

Marie C. LABOSSIÈRE

Calendrier

Le 23 juin: Une veillée du bon vieux temps au Centre récréatif de Saint-Léon, organisée par le Club Simon-Nivon et le comité culturel. Musique de Roland Laurencelle et son orchestre "Arc-en-ciel".

Notre-Dame

Assez de poisson pour y goûter!

Les gagnants seniors de la compétition annuelle de pêche sur le lac Swan et la rivière Pembina ont été:

Alex Grenier (brochet de 5 1/4 livres), Rhéal Monchamp (4 1/8 livres), et Guy Grenier (3 7/8 livres). Les gagnants juniors ont été: Dale Chanel et Gérald Théroux (2 3/16 livres).

Les vents du 2 juin n'ont pas découragé une trentaine de participants à se rendre à Stony Point pour y faire du camping avec leurs familles à l'occasion de cette compétition de deux jours.

Malheureusement, le lac n'a pas été accessible aux pêcheurs et ils ont dû tenter leurs chances sur la rivière Pembina, qui était plus abritée et moins agitée. Plusieurs ont toutefois eu assez de poissons pour y goûter!

Denis BIBAULT

Lorette

Deux occasions

La Ligue féminine catholique organise pour mardi le 12 juin une célébration eucharistique et un souper pour clôturer l'année.

La messe, célébrée dans l'église Notre-Dame-de-Lorette à 17h30, sera suivie d'un souper à 18h45 chez Mr. Steak (1542 Regent).

Par ailleurs, le dimanche 10 juin, célébration annuelle et grand tournoi de balle à Lorette. Les premières partie débuteront à 8h30 avec arbitres officels pour la journée. Plus de 1 500$ seront versés en prix. De plus, il y aura des prix spéciaux.

75$ seront donnés à l'equipe venant de la région la plus éloignée, 75$ à l'équipe qui aura le plus bel uniforme, 75$ comme prix d'entrée.

Pour de plus amples informations, téléphonez à Norman Desrochers (253-2948) ou Carol Laramée (878-3704) ou encore Marcel Roch (878-3103).

Lilliane LANSARD

Une histoire qui ne se résume pas à du vent

Un tourbillon d'activités a laissé bien des gens dans le vent. La fin de semaine dernière apportait non seulement des événements annuels, mais aussi un grand vent de chien annuel.

D'abord, pour l'Atelier de la Rivière-Rouge, c'était le Cycleton **annuel** en même temps que paradaient 150 membres du Rallye **annuel** du 4-H du Sud du Manitoba, alors qu'au parc Saint-Malo, 400 scouts de la Région #1 se lançaient dans un Camporee **annuel** et, comme si cela n'était pas suffisant, le club de hockey "Oldtimers" recevait 16 équipes pour un tournoi de balle "slow-pitch", un début qui se voudra dorénavant **annuel**.

Ce dernier événement fit, bien entendu, des gagnants. Dans la division "A", l'équipe d'Omer Curé de Saint-Pierre-Jolys est repartie avec les meilleures médailles, tandis que N. Friesen, de Grunthal, est arrivé en 2e. Du côté "B", on trouva André Collette en première place et Marcel Picton en 2e.

La réussite de cette partie, grâce à une entraide digne d'être soulignée, permettra aux "Oldtimers" de poursuivre leurs aspirations aux médailles d'or lors des prochains Jeux d'Hiver du Manitoba, pourvu que ces derniers aient compris qu'il faudra, dès maintenant, s'entraîner à rebâtir les muscles de jadis.

Pour ce qui touchait le cycleton, les 88 participants (le double de l'an passé), ont dû faire preuve de culot, de muscles, d'endurance et de détermination afin de pédaler le trajet de 16 milles contre des rafales violentes soulevant une poussière désagréable.

Malgré ces contretemps de la nature, Gerry Gentes se classa 1er en terminant en 55 minutes; Taras Derboska, 2e en une [illegible] et Xay Khounsombvat, 3e en 1 [illegible]e, 1 minute. Pauline La Palme, 1ère [illegible]ile, en 1 heure, 7 minutes; puis Rosa [illegible]ment, la seule de l'ACDM à compléter [illegible]distance, arriva peu après.

Au rang des aînés, Paul La Roche (président actuel) âgé de plus de 60 ans fait valoir ses jambes encore cette année, alors que chez les femmes, ce fut Rita St-Hilaire qui pédalé avec les jambes les plus vénérables.

Les deux cadets âgés de 6 ans, Vincent Carrière d'Otterburne et Natalie Forest de Saint-Malo, n'ont pas non plus succombé aux bourrasques quasi-renversantes.

Claudette Préfontaine, la gérante, a rapporté qu'Adrien Mangin était le mieux commandité (420$) et la secrétaire, Jeanne Vinet, a précisé que les 3 000$ à cette occasion iront pour la réparation de la façade extérieure de l'Atelier.

C'est Lina, épouse de Marc Preteau, qui a gagné la bicyclette 10 vitesses.

Ajoutons que si les directeurs de l'exécutif et les personnel actuels se disent absolument reconnaissants envers les participants, leurs commanditaires et les maisons d'affaires pour leurs généreux dons, les 2 pionniers, feux Hélène et Paul-Emile Péloquin, voient en sorte les résultats de leurs efforts. Car ces deux co-éducateurs s'inquiétaient du sort des déficients après leurs sortie de l'école.

Pour faire suite à leur idée d'étudier la possibilité d'ouvrir un tel atelier, un comité fut mis sur pied: Marie C. Maynard, Marie Dubois, Alice et Hélène Hébert et Lucien Lambert, qui se sont dévoués en recontrant les gens, en insistant auprès des autorités, en élaborant une constitution pour enfin être accepté comme membre de l'Association provinciale.

Puis d'autres personnes sont venues prêter main forte et, le 14 février 1974, la première gérante, Marie C. Maynard, accueillait six apprentis-élèves sous le toit de l'ancienne bâtisse de curling.

Après dix années d'existence, d'aide, d'octrois, de programmes tels que "LIP", et aussi grâce au personnel actuel: Claudette Préfontaine, Marie Maynard, Germaine La Palme et Maurice Catellier, 75 personnes ont vécu des jours heureux.

Paulette GOSSELIN



Un coup d'oeil sur la parade des 4-H du Rallye annuel du sud-est du Manitoba.



Au tournoi de balle "slow-pitch"

Sainte-Agathe

Ils ont apporté une participation

Onze jeunes ont pour la première fois partagé avec toute la communauté le repas du Seigneur Jésus le 27 mai.

Il s'agissait de: Carole Courcelles, Mylène Fontaine, Patrick Huberdeau, Karen Lemoine, Suzie Lemoine, Alain Ouimet, Glenn Robert, Kevin Robert, Joanne Saurette, Patrick Saurette et Donald Sorin.

À leur façon, ils ont su apporté une participation active à la célébration eucharistique en faisant les lectures, en donnant les intentions de prières, en portant les offrandes et en chantant. Suzie Lemoine a lu la 1ère lecture et Kevin Robert le 2e lecture. Les intentions de prières ont été données par Joanne Saurette, Donald Sorin, Mylène Fontaine, Karen Lemoine et Alain Ouimet. Glenn Robert, Carole Courcelles, Patrick Saurette et Patrick Huberdeau ont porté les offrandes vers l'autel.

Le choeur de chants de Sainte-Agathe, sous la direction d'Alice Alarie, accompagnée à l'orgue par Irène Lemoine, a rehaussé la cérémonie par des chants appropriés. Cependant, dans le cadre d'une fête pour les enfants, c'est une élève de l'école de Sainte-Agathe, Lynne Bremault, qui a exécuté les couplets du chant d'entrée en solo. Deux autres solistes exécutèrent les chants de communion et de sortie: Cécile Granger et Gisèle Beaudry.

L'événement avait été préparé dans les familles de ces jeunes communiants sous la direction de leur professeur et catéchète, Denise Girouard et Céline Houde, coordinatrice de catéchète dans la Division scolaire de la Rivière Rouge.

Soulignons aussi que dans l'article "Ils ont osé chanter en français" dans le numéro du 25 mai, la dernière phrase aurait dû se lire comme suit: "Marcel Sorin, Josée Lemoine et Jeannette Lecuyer participaient aussi au festival de piano en jouant avec succès un piano solo.

Thérèse DUMESNIL



Transcona

"Ce fut un plaisir d'être ici"

Après 60 ans de dévouement dans l'éducation chrétienne dans trois écoles séparées de Transcona, les religieuses Oblates quitteront la région à la fin de l'année scolaire.

Afin de reconnaître d'une façon tangible l'énorme travail de ces religieuses, un grand rassemblement de paroissiens de St. Joseph the Worker, Notre-Dame-de-l'Assomption et de Blessed Sacrament remplissaient l'église de St. Joseph the Worker le 27 mai pour une messe d'action de grâces concélébrée par les abbés Carl Tarnopolski, curé, et Roland Bélanger, ancien curé.

On remarquait la présence d'une trentaine de religieuses d'autrefois parmi les 149 qui ont fait un stage ou plus d'enseignement à Transcona.

Après la messe, c'est le diacre Paul Martin qui présidait la cérémonie d'adieux. Une plaque commémorative 1924-84 venant des trois paroisses ci-haut mentionnées fut présentée par Ulysse Lamoureux, un des premiers écoliers de l'école Assomption en 1924, accompagné de Pamela Bosko, sa petite-fille, actuellement écolière à l'école St. Joseph the Worker. Il y eut des présentations de la CWL, de la commission scolaire, du club social Brewster, tous de St. Joseph the Worker; des voeux de Mgr Antoine Hacault, un don de Mgr Joseph Bellavance, ancien curé de l'Assomption.

Une adresse de circonstance, préparée et lue par Paul Martin, faisait l'historique des trois écoles paroissiales de Transcona, et l'éloge des religieuses enseignantes. Sr Marie Beaupré, conseillère générale, remplaçante pour l'occasion de Sr Alice Trudeau, supérieure générale absente en voyage, accepta, au nom de la congrégation des Oblates, les cadeaux et les louanges avec sincères remerciements.

Sr Antoinette Choiselat, actuellement à l'école St. Joseph the Worker, remercia de tout coeur les prêtres, les parents et les élèves de l'école. "Ce fut un plaisir d'être ici pour instruire les jeunes dans leur foi et en même temps préparer les élèves aux chants liturgiques et à l'accompagnement à l'orgue. Sr Albertine Péloquin, supérieure à Transcona, incapacitée la veille, fut remplacée par Sr Anita Gobeil, conseillère générale.

Hélène BLAIS

Dans la photo, on reconnaît quelques soeurs Oblates

Saint-Lazare

Le base-ball va bon train

Les trois équipes de base-ball: les dames avec Robert Lindsay; les garçons, 11 ans et moins, avec Allan Rittaler, Alfred Simard et Robert Lindsay; et les filles, 16 ans et moins, avec Louise Plante et Yvette Malle, sont très actives.

L'équipe des garçons (ils sont 16) fait compétition avec Russell, Rossburn et Binscarth. Les deux autres équipes jouent contre toutes les équipes voisines.

Par ailleurs, les 120 élèves de l'école Saint-Lazare avaient le plaisir d'acc Pierre et Joanne Lamoureux avec spectacle "Salut prairie..." le 1er juin.

Annette et Omer CHARTIER

10 juin: Première communion à la messe de 9h15.

11 juin: Comité culturel à 20h30 au sous-sol de l'église.

28 juin: Graduation pour les élèves de l'Institut collégial de Birtle, commençant à 18h00.

Ile-des-Chênes

13 juin: assemblée des scouts

Le comité de parents des guides et scouts invite ses amis à la première réunion annuelle qui se tiendra le mercredi 13 juin à 20h00 à la bibliothèque de l'école.

On donnera le compte rendu de la coordonnatrice, ainsi que les rapports des activités et du travail accompli durant la première année par les animateurs/animatrices.

Dolorès LAURENDEAU
Lucie DUPUIS



Orise JOYAL
(née Dorge)

Paisiblement, jeudi le 24 mai 1984 au Foyer Saint-Norbert, entourée de ses enfants, Orise remettait son âme à son Serviteur à l'âge de 88 ans.

Dans sa jeunesse à Sainte-Agathe, Orise était membre des dames de Sainte-Anne et participait dans les activités paroissiales. On se souviendra toujours de ses marques d'affection, sa gentillesse et son amour inlassable.

Elle fut précédée dans la tombe par son cher époux Ernest en 1932 et son fils Timon en 1980.

Elle laisse dans le deuil trois fils: Claude et son épouse Anna, Auguste et son épouse Thérèse, Aurèle ...on épouse Kay; une fille Lucille ...thier et son époux Maurice de ...rk; une bru Yvette Joyal de ...te-Agathe; 16 petits-enfants et ...arrière-petits-enfants; 2 frères: ...ori Dorge et son épouse Alma, ...be Dorge et son épouse Helen de Saint-Boniface; 4 soeurs: Ida Lemoine, Rose Guertin, Aurore ...oitras et son époux Jean, et Mal...nna Pelland; une belle-soeur Emma Dorge et un beau-frère Théophile ...oyal.

Les prières ont été récitées dimanche le 27 mai au salon Des...rdins par le père Armand Joyal. ...a messe de la Résurrection fut ...ée le lundi 28 mai en l'Église ...nte-Agathe par le curé Dam... ...et concélébrée par les ...milien Dorge et Armand ...eu... ...es porteurs étaient ses 3 ...heu... ...ils: Ernest Joyal, Albert Joyal ...l Gauthier, ainsi que Charles Clé... ...th, Gérald Guillou et René la... ...idon.

La famille désire exprimer leur reconnaissance aux prêtres qui ont participé au service, la chorale pour leurs beaux chants, Anita Lévêque et son équipe qui se sont occupées du goûter à la salle. Et enfin, tous ceux qui ont offert leur témoignage de sympathie.

Les enfants de Orise

Brigitte BOILEAU
(née Gauthier)

Brigitte Boileau (née Gauthier), autrefois du Manitoba, est décédée après une longue maladie endurée avec résignation, dimanche le 8 avril 1984, à l'âge de 68 ans.

Elle laisse dans le deuil, six orphelins: Albert, Marc, Chris, Michelle, Vera et Carmen. Elle, qui n'avait pas eu le bonheur d'avoir d'enfants, s'est dévouée pour les enfants qui n'avaient pas eu le privilège d'avoir eu une maman. Pour elle, c'était sa joie et cela lui a emportée du bonheur ...voir une famille.

Elle laisse aussi dans le deuil quatre frères: Gérard, Albini, Hubert et Benoit; et quatre soeurs: Mme Rose Délima Sabourin, tous du Manitoba, Mme Claire Painchaud et Hermine de New Westminster, Colombie-Britannique, et Irène d'Edmonton.

Les funérailles eurent lieu jeudi le 12 avril à 10h00 à l'église Notre-Dame-de-Fatima, dont elle fut une paroissienne très dévouée de cette paroisse. Célébrant: le Rév. père P. Hudon, o.m.i.

Mlle Jacqueline Painchaud a lu la première épître et la deuxième épître fut lue par M. Emile Dionne, nièce et neveu de la défunte.

Elle fut précédée dans la tombe par son époux Arthur Boileau le 13 mai 1970, et deux soeurs: Thérèse-Eva Dionne le 8 juillet 1970 et Fernande Lapointe le 24 août 1974.

Merci pour tous les témoignages de sympathie offerts à notre chère soeur, pour les offrandes de messes, envois de fleurs, cartes et assistance aux funérailles. Un merci spécial au Rév. père P. Hudon, o.m.i.

Ta soeur qui t'aime,
Claire Painchaud

Sr Rose-Anna FORTIER
religieuse adoratrice
du Précieux-Sang

Maman

Décédée au monastère du Précieux-Sang, 190, place Raymond à Saint-Boniface, dimanche le 27 mai 1984 à l'âge de 90 ans.

Née Rose-Anna Paquette le 17 mai 1894 à Saint-Fortunat, conté de Wolf, province de Québec.

Unie dans le mariage à Pierre Fortier le 25 mai 1914 à Sanford Maine, États-Unis. La famille déménage sur une ferme à Debden, Saskatchewan en 1918. Elle fut mère de onze enfants.

Son époux Pierre quitta cette terre le 21 février 1945.

Devenue veuve, maman décide de se donner au Bon Dieu. Elle fit son entrée au monastère du Précieux-Sang de Prince Albert, Saskatchewan, comme religieuse adoratrice du Précieux-Sang le 15 octobre 1951. Deux de ses filles, Aurore et Lorette, toutes deux religieuses adoratrices du Précieux-Sang depuis plusieurs années, accueillent leur maman à bras ouverts.

Quand ce monastère ferma ses portes en 1978, Sr Rose-Anna déménage avec ses deux filles au monastère du Précieux-Sang de Saint-Boniface.

Après 31 ans de vie conjugale et 33 ans de vie religieuse, Sr Rose-Anna Fortier entra dans la maison du Père.

Elle quitte sa chère communauté religieuse, une soeur, Léontine Paquette Blais, onze enfants, 44 petits-enfants, 71 arrière-petits-enfants et 4 arrière-arrière-petits-enfants.

Ses enfants: Marie Blanche, épouse de feu Henri Bilodeau; Gérard, prêtre, o.m.i.; Aurore, religieuse adoratrice du Précieux-Sang; Léo (Marguerite); Wilfrid (Cécile); Roland (Thérèse); Lorette, religieuse adoratrice du Précieux-Sang; Henri-Paul (Alice); Roger (Gisèle); Thérèse, soeur de la Présentation de Marie; Bernadette, soeur de la Présentation de Marie.

Le départ d'une mère si chère est toujours pénible pour ses enfants et pour ceux qui l'ont connue. Mais nous nous réjouissons avec elle car elle jouit maintenant de la vie éternelle dans la maison du Père.

Dans une de ses dernières lettres qu'elle écrivait à ses enfants, maman disait: "Votre vieille maman est plus près du ciel que de la terre et j'ai hâte d'aller jouir là-haut pour toujours. Continuez à vivre de foi, d'espérance et d'amour. C'est avec cela que vous me rendez si heureuse."

À la messe de la Résurrection dans la chapelle du monastère, célébrée par le père Gérard Fortier, o.m.i., le fils de Rose-Anna, assisté du père Lomer Laplante, o.m.i., et du père Roland Prescott, père blanc, assistaient nombreux parents et amis de la communauté et de la famille Fortier.

L'enterrement de Sr Rose-Anna (notre chère maman) eut lieu dans la cours du monastère du Précieux-Sang.

Luc Fortier, fils de Léo précédait le cortège avec la croix, Augustin, fils de Wilfrid, apportait la gerbe de fleurs.

Les porteurs étaient cinq fils de Sr Rose-Anna (Maman): Léo, Wilfrid, Roland, Henri-Paul, Roger, et un petit-fils, Jean Louis, fils de Marie Blanche.

Bienheureuse es-tu Maman de mourir en paix avec le Seigneur.

Aurevoir au ciel.

Les Religieuses Adoratrices du Précieux-Sang et la famille Fortier désirent remercier sincèrement tous les parents et amis qui ont partagé notre peine et notre joie à l'occasion de ce grand deuil. C'est une grande peine de se séparer d'un être si cher, mais aussi ce fut une grande joie de savoir que Maman jouit maintenant du bonheur éternel du ciel.

Un merci tout spécial pour le dévouement et la générosité du père Lomer Laplante, o.m.i., et des Soeurs de la Présentation de Marie de le rue River de Winnipeg.

La famille Fortier désire remercier sincèrement les Religieuses Adoratrices du Précieux-Sang pour avoir accueilli Maman dans leur communauté, de lui avoir donné la chance de s'épanouir pleinement, de lui avoir manifesté un amour sans borne, et de lui avoir procuré les meilleurs soins maternels jusqu'à son départ pour le ciel. Merci.

PRIÈRE À SAINT JUDE

Saint Jude, apôtre glorieux, fidèle serviteur et ami de Jésus, l'Église vous honore et vous invoque universellement comme patron de cas désespérés. Priez pour moi, si malheureux, qui vous implore, usez en ma faveur du privilège qui vous est accordé d'apporter visiblement et promptement le secours nécessaire, dans le cas sans espoir.

Venez à mon aide dans ce grand besoin, afin que je reçoive les consolations et les secours du Ciel dans toutes mes nécessités, tribulations et souffrances, particulièrement...(ici faites votre demande...) et que je bénisse Dieu avec vous et tous les élus, durant toute l'éternité.

Je vous promets, ô saint Jude, de me souvenir de cette grande faveur, et je ne cesserai jamais de vous honorer comme mon patron très spécial et de faire tout en mon pouvoir pour encourager votre dévotion.

Ainsi soit-il

Saint Jude, priez nous et pour tous ceux qui vous invoquent et vous honorent

---

Gabriel GUYOT

Gabriel Guyot est décédé subitement samedi le 26 mai 1984 à l'hôpital Penticton, Colombie-Britannique, à l'âge de 63 ans.

Les prières furent récitées et la messe de la Résurrection fut célébrée en l'église catholique Sainte-Anne, suivies de l'inhumation au cimetière local.

Gabriel naquit à Fannystelle en 1920 où il a demeuré jusqu'en 1963.

Il laisse dans le deuil sa femme Vera; ses 2 fils, Robert et James; sa fille Lauri Anne; ses 2 frères, le Dr Henri Guyot de Saint-Boniface et Lucien de Fannystelle; ses trois soeurs, Germaine Dupré de Laurier, Hélène Robert et Marcelle Guppy de Saint-Boniface.

La famille Guyot remercie toutes les personnes qui ont témoigné leur sympathie à l'égard de Gabriel et en est très reconnaissante.

NÉCROLOGIES

100 mots: **10$**
200 mots: **20$**
Photo: **5$**



AVIS AUX CRÉANCIERS

EN CE QUI CONCERNE la succession de feue JUNE LAMBERT, de la Ville de Winnipeg, au Manitoba, décédée

TOUTES réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés, 200 - 170, rue Marion, Winnipeg, Manitoba, R2H 0T4, le ou avant le 20 juillet 1984.

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, ce 4e jour de juin 1984

MARCOUX BETOURNAY LA BOSSIÈRE
Procureurs de la succession

AVIS AUX CRÉANCIERS

EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE FEU ARMAND GEORGE LEMIEZ, de Grahamdale, au Manitoba, peintre, décédée.

TOUTES réclamations contre la succession ci-haut mentionnée doivent être déposées à l'étude des soussignés, 201 - 185, boulevard Provencher, Winnipeg, Manitoba, R2H 3B4, le ou avant le 1er juillet 1984.

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, le 31 mai 1984.

TEFFAINE HOGUE TEILLET & SHARP
Procureurs de la succession

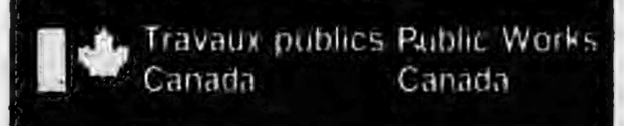
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

DÉCISION

Interlake Communications Co-op Ltd. Décision CRTC 84-456 Gimli (Manitoba). Suite à l'avis public CRTC 1984-39 du 16 février 1984, le CRTC approuve la demande visant à ajouter la distribution des signaux de WJBK-TV (CBS), WDIV (NBC), WTVS (PBS) Détroit (Michigan) et de KOMO-TV (ABC) Seattle (Washington) par l'entreprise de réception de radiodiffusion qui dessert Gimli. Ces signaux seront reçus via satellite du réseau CANCOM. La proposition de la titulaire visant à modifier la licence de cette entreprise en faisant passer le tarif d'abonnement mensuel maximum de 17$ à 17.76$ est aussi approuvée. Cette majoration de 76¢ est justifiée en fonction des frais que doit verser la titulaire à la CANCOM pour les nouveaux services et afin de couvrir les coûts directs marginaux relatifs à la distribution des signaux américains, et est conforme aux lignes directrices visant les majorations tarifaires liées à l'ajout du service de signaux américains "3+1" de la CANCOM, énoncées dans l'avis public CRTC 1983-109. Cette majoration prend aussi en considération les épargnes que permettront de réaliser la suppression de CHAN-TV et de CHCH-TV. Le Conseil fait remarquer que la CANCOM ne distribue pas encore le signal de KOMO-TV (ABC). En conséquence, la titulaire ne peut imposer que le montant de 57¢ de la majoration susmentionnée lorsque les signaux de CBS, PBS et NBC seront offerts aux abonnés et le reste (19¢) au moment où le signal de ABC sera disponible.

Canadä



APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS cachetées portant sur les projets ci-dessous devront être envoyées au Chef, Police de contrat et d'administration, Travaux publics Canada, pièce 200, 9925 - 109e Rue, Edmonton, Alberta, T5K 2J8, tél. (403)420-3213. Elles seront acceptées jusqu'à 11h30, MDST, le jour de la date limite. On peut se procurer les documents contractuels aux bureaux du Département ci-dessous, lors du paiement du dépôt.

PROJETS

No 150437 - pour Services correctionnels Canada
Prince Albert, Saskatchewan
Pénitencier de la Saskatchewan
Améliorations de l'éclairage extérieur

Date de fermeture: le 28 juin 1984

Dépôt: $50.00

Les documents contractuels peuvent aussi être consultés à la pièce 200, 9925 - 109e Rue, Edmonton, Alberta; pièce 632, Harry Hays Building, 220 - 4e Avenue S.E., Calgary, Alberta; 1100 Motherwell Building, 1901, avenue Victoria, Régina, Saskatchewan; 2221 Hanselman Court, Saskatoon, Saskatchewan; 201 Federal Building, 269, rue Main, Winnipeg, Manitoba; ainsi qu'aux bureaux de l'Association de construction situés à Edmonton et Calgary, Alberta; Régina, Saskatoon et Prince Albert, Saskatchewan; Winnipeg, Manitoba.

No 037534 - pour Services correctionnels Canada
Prince Albert, Saskatchewan
Pénitencier de la Saskatchewan
Réparations au mur ("Perimeter Wall")

Date de fermeture: le 28 juin 1984

Dépôt: $50.00

Les documents contractuels peuvent aussi être consultés à la pièce 200, 9925 - 109e Rue, Edmonton, Alberta; pièce 632, Harry Hays Building, 220 - 4e Avenue S.E., Calgary, Alberta; 1100 Motherwell Building, 1901, avenue Victoria, Régina, Saskatchewan; 2221 Hanselman Court, Saskatoon, Saskatchewan; 201 Federal Building, 269, rue Main, Winnipeg, Manitoba; 1166, rue Alberni, Vancouver, Colombie-Britannique; 4900, rue Yonge, Willowdale, Ontario; ainsi qu'aux bureaux de l'Association de construction situés à Edmonton et Calgary, Alberta; Régina, Saskatoon et Prince Albert, Saskatchewan; Winnipeg, Manitoba; Vancouver, Colombie-Britannique; et Willowdale, Ontario.

INSTRUCTIONS

Le dépôt requis pour l'obtention de plans et devis descriptifs doit être soumis sous forme de chèque bancaire émis à l'ordre du Receveur général du Canada, et sera remboursé sur retour, en bon état, des documents, au cours du mois suivant l'ouverture des soumissions.

Ni la plus basse, ni aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

Canadä

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Décision

Romik Communications Ltd. Décision CRTC 84-458 Flin Flon (Manitoba). Suite à l'avis public CRTC 1984-35 du 2 février 1984, le CRTC approuve la demande visant à ajouter la distribution des signaux de WJBK-TV (CBS), WDIV (NBC), WTVS (PBS) Détroit (Michigan) et de KOMO-TV (ABC) Seattle (Washington) par l'entreprise de réception de radiodiffusion qui dessert Flin Flon. Ces signaux seront reçus via satellite du réseau CANCOM. Toutefois, l'approbation des modifications susmentionnées à la distribution du service et aux majorations tarifaires connexes autorisées dans la présente décision est assujettie à la condition que la titulaire cesse la distribution de tous les services non autorisés, conformément aux conditions de sa licence. La titulaire a aussi demandé de modifier sa licence en faisant passer le tarif d'abonnement mensuel maximum de 17,50 à 20,94$, en vigueur immédiatement, et ensuite à 21,34$ à compter du 1er janvier 1985 afin de couvrir les coûts de prestation des signaux américains 3+1 de la CANCOM et de la hausse des frais de télécommunications du transporteur public, et de faire passer le tarif d'installation maximum de 30$ à 42$. Ces propositions sont approuvées en partie. Le Conseil approuve une majoration de 2,64$ du tarif mensuel maximum afin de couvrir les coûts de prestation des services de la CANCOM. Cette majoration est justifiée en fonction des frais que doit verser la titulaire à la CANCOM pour les nouveaux services et afin de couvrir les coûts directs marginaux relatifs à la distribution des signaux américains de la CANCOM, et est conforme aux lignes directrices visant les majorations tarifaires liées à l'ajout du service de signaux américains "3+1" de la CANCOM, énoncées dans l'avis public CRTC 1983-109. Le Conseil fait remarquer que la CANCOM ne distribue pas encore le signal de KOMO-TV (ABC). Par conséquent, la titulaire ne pourra imposer que le montant de 1,98$ de la majoration susmentionnée lorsque les signaux de CBS, PBS et NBC seront offerts aux abonnés et le reste (66¢) au moment où le signal de ABC sera disponible. En plus des majorations tarifaires visant à couvrir les coûts de prestation des signaux de la CANCOM, le Conseil approuve une majoration de 40¢ du tarif mensuel maximum, en vigueur immédiatement, et une autre majoration de 40¢ à compter du 1er janvier 1985. Il approuve aussi une majoration du tarif d'installation maximum de 30$ à 41,82$. Ces majorations sont justifiées afin de couvrir des hausses des frais de télécommunications du transporteur public aux fins de l'acheminement des signaux. En raison des majorations tarifaires accordées aujourd'hui, le tarif d'abonnement mensuel maximum de la titulaire sera de 17,90$ en vigueur immédiatement; 19,88$ lorsqu'elle ajoutera les signaux de CBS, PBS et NBC de la CANCOM; 20,28$ à compter du 1er janvier 1985 (si le signal de ABC n'est pas encore disponible) ou 20,94$ à compter du premier janvier 1985 (si le signal de la CANCOM est offert).

Canadä

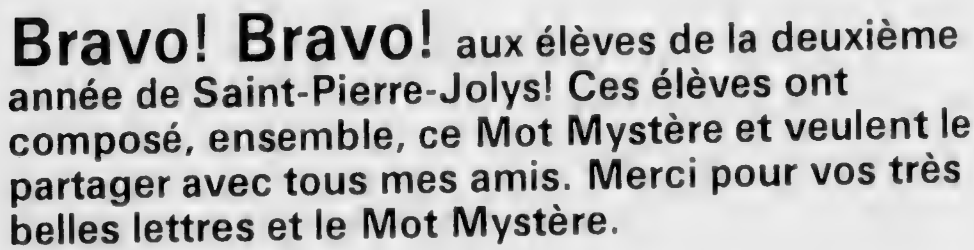
La page de Bicolo



Bonjour!

Regarde mes beaux radis! Tu aimes ça, toi, des radis? Viens donc goûter aux miens!

Bicolo



Bravo! Bravo! **aux élèves de la deuxième année de Saint-Pierre-Jolys! Ces élèves ont composé, ensemble, ce Mot Mystère et veulent le partager avec tous mes amis. Merci pour vos très belles lettres et le Mot Mystère.**

Dans mon jardin...

C	A	R	O	T	T	E	S	B	U
H	O	I	G	N	O	N	C	E	O
O	E	N	E	T	A	M	O	T	H
U	G	A	C	C	H	A	U	T	C
F	R	V	E	O	M	P	R	E	L
L	E	E	L	I	M	F	G	R	I
E	P	T	E	G	A	B	E	A	S
U	S	S	R	N	I	O	R	V	R
R	A	D	I	S	S	N	S	E	E
S	I	O	P	E	T	A	T	A	P

asperge
carottes
céleri
chou
choufleur
concombre
courge
betterave
fève
maïs
navets
oignon
patate
persil
pois
radis
tomate

mot mystère (11 lettres)

Membre gagnant 6824
Guylaine Rémillard
7 ans
Sainte-Anne

Devinette

Voici une devinette envoyée par Jeannette Lécuyer de Sainte-Agathe.

Quel mot commence avec un "e" et finit par un "e" et il y a seulement une lettre dedans?

Réponse: enveloppe

Merci Jeannette pour tes bonnes suggestions pour un concours. Je les garde précieusement!

Bicolo

Oye Oye!!! Fête de la Saint-Jean!

Tu crois aller à la grande fête des Canadiens français à La Broquerie, le 24 juin?

Voici donc quelque chose pour toi!

Remplis le coupon ci-dessous et répond bien à la question. Tu auras la chance de gagner un "bon" d'une valeur de 5$ pour dépenser sur le terrain de la fête à La Broquerie.

Voici ma question:

Avec quel animal représentons saint Jean-Baptiste?

Ton nom ______________________

Adresse ______________________

Âge ______________________



A COLORIER

Savais-tu?

Grosses plantes...



L'ARBRE le plus gros existe aux États-Unis. C'est un séquoïa géant dont le tronc mesure 24 mètres de circonférence. Cet arbre s'appelle General Sherman. Pour danser autour de l'arbre, il faudrait 30 enfants.

La FLEUR la plus grande au monde pousse en Asie. Elle pèse 7 kilos. Elle a la taille d'un parapluie ouvert. Elle n'est pas facile à cueillir et en plus elle sent mauvais!

Il y a quelques années un Américain a ramassé un énorme CHAMPIGNON de 32 kilos et demi, ce qui correspond au poids d'un enfant de 11 ans. Toute la famille du chanceux a dû manger du champignon pendant plusieurs jours!

Bienvenue à mes nouveaux membres:

SELKIRK
7291 Tammy Wilson
7292 Liza Haines
7293 Debbie Barr
7294 Ryan Kyle Kirkness
7295 Liz Thomas
7296 Eric Jones
7297 Jason Popiel
7298 Ryan Cook
7299 Dean Florko
7300 Shawna Elbers
7301 Ian Brooks
7302 Katie Kuivenhoven
7303 Shawna Wright
7304 Tonya Moreton
7305 Raymond Brickwood
7306 Lisa Ingimundarson
7307 Robin Orr
7308 Tina Zebinski
7309 Jana Bennet
7310 Deborah Linklater
7311 Daryl Smuttell
7312 Wiebe

ILE-DES-CHÊNES
7313 Julie Gagnon
7314 Julien Laflèche
7315 René Trudeau
7316 Andrée Beauchamp
7317 Simon Lemoine
7318 Renée Lamoureux
7319 Denis Beaudry
7320 Joelyne Rouire
7321 Roxanne Laflèche
7322 Chantal Arnould
7323 Patrick Gagnon
7324 Guy Julien
7325 France Trudeau

SAINT-PIERRE-JOLYS
7326 Joanne Vinet
7327 Robert Vinet

SAINT-GEORGES
7328 Ryan Lemire

HULL, QUÉBEC
7329 Martin Saurette

NOTRE-DAME-DE-LOURDES
7330 Daniel Comte

Mes amis me disent MERCI!

J'ai reçu des beaux MERCI de plusieurs gagnants au dernier concours. Faute d'espace, je ne fais paraître que les noms.

David Lamoureux, Colin Ritchot, Julie Legal, Josée Lemoine, Janine Danais, Bruno Arpin, Daniel Delorme, Troy Lodewyks, Roxane Gagné et Mona Lemoine.

Je suis content que vous aimez mes prix! **Bicolo**

Saint-Jean-Baptiste

Bien fatigués, les scouts, mais heureux

"50 ans, ça se fête", voilà le thème de la fête du cinquantenaire du mouvement scout à Saint-Jean-Baptiste le 26 mai.

Une parade avec chars allégoriques, du village au parc, était suivie de plusieurs présentations, notamment à Roland Marion (pour avoir reparti le mouvement à Saint-Jean-Baptiste en 1974) et à l'abbé Pierre Gagné (pour ses longues années de service au mouvement). La journée se terminait en jeux et feu de camp.

Le lendemain, le rallye des 130 Louveteaux et des 140 Castors du District de la Rivière Rouge commençait par une messe en plein air au parc. Puis les jeunes se sont éparpillés dans tout le village pour planter quelque 2 000 arbres.

Dans l'après-midi, la course LOUVOTO avait lieu, et gentiment plusieurs troupes se partageaient les prix. Enfin, après la remise des trophées aux troupes qui avaient ramassé le plus d'argent pour la plantation (celui du groupe rural gagné les Louveteaux de Saint-Jean-Baptiste) et le grand nettoyage, les petits scouts rentraient chez eux, bien fatigués, mais bien heureux.

Denis et Suzanne FOIDART



Quelques-uns des participants à la parade des scouts le 26 mai

La rage du base-ball se répand

C'est la rage du base-ball à Saint-Jean-Baptiste ce printemps et les 4 terrains au parc sont occupés les fins de semaines et souvent le soir.

lial rassemble grands et petits, et les équipes du secondaire ont reçu la visite des autres écoles pour déterminer les représentants de la zone aux championnats provinciaux à Portage.

Par contre, les Brewers de Saint-Jean-Baptiste se défendent bien dans la ligue de fastball du sud-est du Manitoba (SEMFL). Le week-end dernier, ils se retrouvaient en 2e place parmi les 6 équipes, derrière les Winkler Nu-Steel. Dimanche le 3 juin, les Brewers gagnaient le côté B du tournoi fastball au parc local contre Dominion City, tandis que KK Penner remportait le côté A aux dépens de Bruno's Frontiersmen.

Il ne faut pas oublier le tournoi mixte au slowpitch du 2 juin (avec 24 concurrents) où les Pansy Nationals battaient les Flaming Groovies en finale (côté A). Du côté B, les Morris Taverns l'emportaient sur les Bandits de La Salle.

Notons que deux de nos jeunes ont fait honneur à l'école élémentaire de Saint-Jean-Baptiste lors du concours provincial 'Dessin du Pape''. Sur les 497 inscriptions dans leur catégorie, Daniel Ayotte (5e année) s'est classé deuxième, tandis que Viviane Sarrasin (6e année) se plaçait troisième.

Florent BEAUDETTE

Calendrier

8 au 10 juin, au parc de Saint-Jean-Baptiste: Tournoi de slowpitch familial

13 juin, à 20h00, au sous-sol de l'église de Saint-Jean-Baptiste: Réunion d'information au sujet des groupements préscolaires (0 à 5 ans), organisée par la Fédération provinciale des comités de parents et le Mini-Franco-Fun de Saint-Jean-Baptiste.

14 juin, à 20h00, au sous-sol de l'église de Saint-Jean-Baptiste: Assemblée annuelle des scouts-guides et surtout des parents des jeunes intéressés à se joindre au mouvement.


Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS cachetées portant sur les projets ou services ci-dessous devront être envoyées au Directeur du district, Finance et administration, District du Manitoba, Travaux publics Canada, pièce 201 - 269, rue Main, Winnipeg, Manitoba, R3C 1B2. Elles seront reçues jusqu'à 11h30 (CDST), le jour de la date limite. On peut se procurer les documents contractuels au Bureau de la distribution des plans, à l'adresse ci-dessus, n° de téléphone 949-2372, ou 2221 Hanselman Court, Saskatoon, Saskatchewan; et 1100 Motherwell Building, 1901, avenue Victoria, Régina, Saskatchewan, lors du paiement du dépôt.

PROJET

No 003697 - pour Parcs Canada et Province de la Saskatchewan
Département Voirie et Transport
Site historique national Bathoche, Saskatchewan
Déblaiement, nivelage et pavement
Grande Route 225 et route d'accès d'East Village
VRC accès et lieu de stationnement

Les documents contractuels peuvent aussi être consultés aux bureaux de l'Association de construction de chemin à Régina, Saskatchewan; et Winnipeg, Manitoba.

Date de fermeture: le vendredi 22 juin 1984

Dépôt: $100.00

INSTRUCTIONS

Le dépôt requis pour l'obtention de plans et devis descriptifs doit être soumis sous forme de chèque bancaire émis à l'ordre du Receveur général du Canada, et sera remboursé sur retour, en bon état, des documents, au cours du mois suivant l'ouverture des soumissions.

Ni la plus basse, ni aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

Canada


Transport Canada — Transports Canada

DES SOUMISSIONS cachetées portant sur les projets ci-dessous seront reçues jusqu'à 14h00, heure de Winnipeg, le jour de la date limite. Les soumissions devront porter le titre du projet et être envoyées au Surintendant régional, Gestion du matériel, 15e étage, 333, rue Main, Winnipeg (Manitoba), R3C 0P6. On peut se procurer les documents contractuels en envoyant un dépôt à l'adresse ci-dessus.

Projet CWGT84-05
Dossier K-4512

Description des travaux: Réparations aux joints de béton de l'aire de trafic 1 de l'Aéroport international de Winnipeg, Winnipeg (Manitoba).

Date limite: le 28 juin 1984 à 14h00, heure locale

Dépôt: Chèque ou mandat-poste de 25$ payable à l'ordre du Receveur général du Canada.

Les documents contractuels peuvent être consultés à l'Association des constructeur de Winnipeg (Manitoba).

INSTRUCTIONS

La garantie versée pour les plans et les stipulations du contrat doit l'être sous forme de chèque bancaire tiré à l'ordre du Receveur général du Canada; elle sera remboursée sur remise des documents, en bon état, dans le mois qui suit l'ouverture des soumissions.

Chaque soumission doit être présentée en double exemplaire sur les formules fournies par le Ministère et doit être accompagnée du dépôt de garantie indiqué dans les documents contractuels.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Pour tout renseignement d'ordre technique: appeler le (204)949-4633.

Pour tout renseignement concernant l'appel d'offres, appeler le (204)949-4329.

Canada


Construction de défense Canada — Defence Construction Canada

DOSSIER: SL46310
bfc Shilo (Manitoba)
Enlèvement de l'isolant d'amiante et poser l'isolant nouveau aux bâtiments M-105 et M-106

Date de fermeture: le JEUDI 5 juillet 1984
Dépôt pour documents: 100$

DOSSIER: SL49913
bfc Brandon (Manitoba)
Réparations extérieures à l'armurerie Brandon (brique et pierre)

Date de fermeture: le JEUDI 5 juillet 1984
Dépôt pour documents: 25$

Le secrétaire recevra jusqu'à 15h00 (heure avancée de l'Est), à la date limite indiquée, les soumissions, sous pli cacheté, pour le(s) projet(s) indiqué(s) ci-haut et adressées au Secrétaire Construction de Défense (1951) Limitée, Billings Bridge Plaza, 12e étage, Immeuble SBI, 2323 promenade Riverside, Ottawa (Ontario), K1A 0K3.

Les intéressés pourront se procurer les documents de soumission en s'adressant à notre Service des plans d'Ottawa, à l'adresse susmentionnée, (téléphone: 613-998-9549, ou télex 053-3726/3727) et en déposant le montant indiqué.

Les plans, le devis et les documents de soumission peuvent être examinés aux bureaux de l'Association des constructeurs à: Winnipeg, Brandon, Thunder Bay ainsi qu'à notre bureau régional à Winnipeg.

Canada


Travaux publics Canada — Public Works Canada

Appel d'offres

Des soumissions cachetées portant sur le loyer pour le logement sousmentionné, adressées au Chef, Contrat Police et Administration, Région de l'Ouest, Travaux publics Canada, Pièce 200, 9925 - 109e Rue, Edmonton, Alberta, T5K 2J8, téléphone (403)420-3213, seront reçues jusqu'à l'heure et la date limites spécifiées. Les documents soumissionnaires peuvent être obtenus de Travaux publics Canada, 201 - 269, rue Main, Winnipeg, Manitoba, R3C 1B2.

À LOUER

Projet 6-84
Loyer d'une accommodation de bureau
Département d'expansion industriel régional (D.R.I.E.) et le Programme de développement économique indigène (N.E.D.P.)
Winnipeg, Manitoba

Deux accommodations de bureau, comprenant approximativement 3447 mètres carrés ainsi que 44 mètres carrés d'espace de rangement (accessible par ascenseur) dans un endroit rentable est demandé au centre-ville de Winnipeg. De les 3447 mètres carrés d'accommodations de bureau, 1966 mètres carrés seront destinés à D.R.I.E. et la balance pour N.E.D.P. Un total de 22 lieux de stationnement, préférablement avec électricité, est aussi demandé avec cette accommodation. Afin d'être considérées, les bâtisses doivent fournir des facilités pour les handicapés et doivent répondre aux exigences selon le "Government of Canada Federal Identity Program", et doivent aussi satisfaire aux critères du "Dominion Fire Commissioner".

Ladite bâtisse doit être disponible au plus tard le 1er décembre 1984, avec un terme de trois (3) ans ainsi que deux options d'une année chaque. Seules les bâtisses situées dans les alentours de la rue Main à l'Est, la Rivière Assiniboine au Sud, Osborne-Balmoral à l'Ouest et l'avenue Notre-Dame au Nord. Le prppriétaire sera responsable de toutes taxes, utilités et tous services, avec la Couronne seulement responsable pour le paiement du loyer et d'escalations possibles de taxes de propriétés et coûts opérationnels au cours d'une année fixe.

Date de fermeture: 15h00 (MDST) le vendredi 29 juin 1984

Pour renseignements additionnels, contactez:

M. Mel Geres
Chef adjoint, services d'accommodation
Téléphone: (403)420-3268

INSTRUCTIONS

Les soumissions doivent être soumises sur les formules fournies par le Département et complétées selon les conditions stipulées dans les documents soumissionnaires.

Ni la plus basse ni aucune soumission ne sera pas nécessairement acceptée.

Canada

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

DÉCISION

SERVICES D'ÉMISSIONS SPÉCIALES MULTILINGUES. Le CRTC a délivré aujourd'hui le 24 mai 1984 deux licences de réseaux pour la distribution de services discrétionnaires, facturés uniquement aux utilisateurs, d'émissions spécialisées multilingues pour répondre aux besoins linguistiques et aux intérêts des plus importants groupes de langues autre que français et anglais au Canada. Les deux nouveaux titulaires de licence sont: Emilio Mascia et Jack Price, représentant une compagnie à être incorporée (**Latinovision**), pour un réseau national de distribution d'émissions spécialisées principalement en langues italienne et espagnole (Décision CRTC 84-444); et Chinavision Canada Corporation (**Chinavision**) pour un réseau national de distribution d'émissions spécialisées principalement en langue chinoise (Décision CRTC 84-445). La majorité du Conseil a approuvé la décision relative à Chinavision. Selon le président du CRTC, Monsieur André Bureau: "Les requérants et tous les intervenants à l'audience ont démontré la nécessité de tels réseaux de services spécialisés au Canada. **Chinavision et Latinovision** aideront grandement à promouvoir les valeurs culturelles et les traditions des citoyens d'expressions chinoise, italienne et espagnole." Ces décisions découlent d'une audience publique tenue dans la région de la Capitale nationale le 24 janvier 1984, au cours de laquelle 15 demandes pour des services spécialisés ont été entendues, y compris cinq demandes pour des services multilingues. Elles surviennent aussi après l'octroi de licences le 2 avril 1984 pour des services spécialisés de musique vidéo et de sport. En refusant les demandes (Décision CRTC 84-446) faites par World View Television Ltd., Wah Shing Television Ltd. et associés et MTV Broadcasting System Inc., le CRTC en a toutefois reconnu la qualité et l'effort considérable de recherche qui a prévalu dans la préparation des demandes et leur présentation aux audiences.

Compte tenu des aspects économiques et du spectre, le Conseil est soucieux de la nécessité de renforcer et de développer davantage, partout au Canada, la présence de services de radiodiffusion multilingues canadiens de qualité pour accroître la diversité du système de la radiodiffusion canadienne. Le Conseil compte amorcer bientôt un débat public sur l'élaboration d'une politique globale régissant les services de radio et de télévision multilingues. Le Conseil ne considérera aucune autre demande de nouveaux services multilingues, tant que cet examen ne sera pas complété. **Latinovision** prévoit entrer en service à l'automne 1984 et a indiqué que son service de réseau sera disponible aux abonnés à la grandeur du pays, par étapes, au cours de la période d'application de la licence venant à échéance le 31 mars 1989. Latinovision se propose d'offrir une programmation de 90 heures par semaine, principalement d'émissions en langues italienne et espagnole, qui répondra à une demande claire pour un plus grand nombre d'émissions de qualité. Compte tenu de la nature linguistique de ce service et de la disponibilité des émissions, Latinovision s'est engagée au cours du terme de sa licence, à présenter un niveau de contenu canadien de 15 pour cent (19 pour cent entre 19h30 et 22h30), consacrer par moins de 43 pour cent de sont budget total à la production d'émissions canadiennes et à ne pas diffuser de publicité sur son réseau. Le Conseil exige de Latinovision de respecter ces engagements comme conditions de licence. **Chinavision** compte entrer en service à l'automne 1984 et se propose d'étendre son réseau sur une base nationale, par étapes, au cours de la période d'application de sa licence qui échoit le 31 mars 1989. Chinavision offrira une programmation d'émissions principalement en langue chinoise de 56 heures par semaine dans les dialectes cantonais et mandarin.

Le Conseil estime que le service de la Chinavision, en rapprochant les générations et les cultures, peut faire beaucoup pour favoriser l'essor de la communauté chinoise canadienne tout en lui permettant de préserver ses racines et ses traditions culturelles. Compte tenu de la nature linguistique de ce service et de la disponibilité des émissions, Chinavision s'est engagée à un niveau de contenu canadien de 10 pour cent la première année s'élevant à 30 pour cent dès la troisième année de sa licence, consacrer approximativement 37 pour cent du budget total à la production d'émissions canadiennes la première année, s'élevant à 60 pour cent au cours de la troisième année. Le Conseil exige de Chinavision de respecter ces engagements comme conditions de licence. Chinavision a aussi indiqué qu'elle ne diffusera que de la publicité nationale sur son réseau, à l'exclusion de toute publicité nationale sur son réseau, à l'exclusion de toute publicité locale et que le temps d'annonces sera limité à trois minutes par heure. Chinavision a exprimé son désir de co-exister avec d'autres services multilingues sans leur nuire de façon indue et notamment, de coopérer pleinement avec World View, la titulaire de licence de télévision payante régionale en Colombie-Britannique. Selon le président du CRTC Monsieur André Bureau: "Chinavision ne pourra étendre son service en Colombie-Britannique pour une période de deux ans. Après cette période, le Conseil déterminera la recevabilité des projets soumis par Chinavision pour l'extension de ses services en Colombie-Britannique sans causer de dommages indus ou entraîner la disparition de World View." Cette évaluation sera faite dans le cadre de l'audience annoncée le 2 avril 1984 en vue de procéder à l'examen général des services spécialisés au Canada. "Néanmoins", d'ajouter Monsieur André Bureau, "le Conseil serait disposé à étudier rapidement une demande en vue d'étendre plus tôt ces services en Colombie-Britannique, à condition que Chinavision en arrive à une entente satisfaisante avec World View en vertu de modalités et conditions mutuellement acceptables pour une telle extension.

Les documents du CRTC peuvent être consultés dans la "Gazette du Canada", partie 1, aux bureaux du CRTC et dans la section référence des bibliothèques publiques. Les décisions du Conseil concernant un titulaire de licence peuvent être consultées, à ses bureaux, durant les heures normales d'affaires. Vous pouvez également obtenir copie des documents publics du CRTC en rejoignant le Conseil à: Ottawa/Hull (819)997-0313; Halifax (902)426-7997; Montréal (514)283-6607; Winnipeg (204)949-6297; et Vancouver (604)666-2111.

Canada

AVIS AUX CRÉANCIERS

EN CE QUI CONCERNE la succession de feu ORISE JOYAL, du village de Sainte-Agathe, au Manitoba, décédée.

TOUTES réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés, 200 - 170, rue Marion, Winnipeg, Manitoba, R2H 0T4, le ou avant le 13 juillet 1984.

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, ce 1er jour de juin 1984.

MARCOUX BETOURNAY LA BOSSIÈRE
Procureurs de la succession



LE COLLÈGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-BONIFACE

Cours de Prémaîtrise / Maîtrise en Éducation

43.508 - Psychologie sociale de l'éducation

3 juillet au 25 juillet
de 8h30 à 10h30

Pour plus de renseignements, prière de s'adresser à:

Richard R. Benoit, directeur
Programmes de Prémaîtrise et Maîtrise
Collège universitaire de Saint-Boniface
200, avenue de la Cathédrale
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0H7
(tél.: 233-0210)

La Division scolaire de la Rivière Rouge N^0^ 17

est à la recherche de professeurs bilingues pour combler les postes suivants pour l'année scolaire 1984-85:

Institut collégial Saint-Pierre

- un professeur à plein temps, niveau pré-secondaire, français et autres sujets à être déterminés
- un professeur à plein temps, niveau secondaire, français 10 à 12

École élémentaire Letellier

- un professeur à plein temps

L'entrée en fonction de tous les postes est le 29 août 1984.

S'il vous plaît faire parvenir votre demande, accompagnée de votre curriculum vitae, le plus tôt possible au:

Directeur général
La Division scolaire de la Rivière Rouge N^0^ 17
Saint-Pierre-Jolys, Manitoba
R0A 1V0
Tél.: 433-7815

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

LEVÉE DU GEL DES FRÉQUENCES MF

Ottawa/Hull, le 31 mai 1984: Le CRTC a annoncé aujourd'hui qu'il levait les restrictions imposées aux demandes d'établissement de stations MF dans les régions de Vancouver/Victoria, de Montréal et ses environs, et du sud de l'Ontario imposées le 18 avril 1979. À la suite d'une audience publique tenue le 28 avril 1982, le Conseil a publié ses conclusions et lignes directrices relativement au plan radiophonique à long terme de la Société Radio-Canada (avis 83-22). Ce plan identifiait les besoins de fréquences à long terme pour le développement des services MA et MF de la société. Le CRTC a indiqué par la même occasion qu'une étude de faisabilité serait menée conjointement avec le ministère des Communications (MDC). Cette étude avait pour objectif d'explorer plus à fond les moyens les plus efficaces permettant d'atteindre les objectifs de rayonnement de la Société, en tenant compte aussi des besoins prévus de fréquences des secteurs de radiodiffusion commerciaux et éducationnels. Après avoir reçu le rapport de l'étude de faisabilité, la société a proposé certaines modifications à son plan radiophonique à long terme qui ont répondu à de nombreuses préoccupations du Conseil. Les consultations se poursuivront avec la Société et le MDC à ce sujet. Le président du CRTC, Monsieur André Bureau, a déclaré: "Même si le nombre total de fréquences MF disponibles des ces régions ne suffit toujours pas à satisfaire à la demande prévue, les modifications proposées par la Société allègent considérablement les besoins de fréquences. Même si nos discussions se poursuivent avec la Société et le ministère, la levée du gel des fréquences appliqué aux demandes MF ouvre la porte à de nouveaux services MF dans ces marchés principaux." Le Conseil mettra à la disposition du public, sur demande, une version mise à jour de son document intitulé "Tableaux illustrant le plan d'attribution des fréquences MF 201 - 300 du ministère des communications", publié initialement en octobre 1980 et revu le 10 février 1982. En plus d'identifier les points qui demeurent en suspens, ce document présentera les résultats de l'étude de faisabilité. Les requérants intéressés à obtenir des licences MF sont priés de consulter ce document dans le cadre de la préparation de leurs demandes. Renseignements: Services d'information du CRTC Ottawa, Ontario, K1A 0N2, (819)997-0313, Visuor (819)994-0423, ou à l'un de nos bureaux régionaux: Barrington Tower, Halifax, Nouvelle-Écosse (902)426-7997, Complexe Guy Favreau, Montréal, Québec (514)283-6607, Kensington Building, Winnipeg, Manitoba (204)949-6306, 700 West Georgia, Vancouver, Colombie-Britannique (604)666-2111.

Canada

La Divsion scolaire Kelsey n^0^ 45

Le Pas, Manitoba

est à la recherche de **professeurs en français aux niveaux 7e et 8e** pour le semestre de l'automne 1984.

Les candidat(e)s intéressé(e)s devront soumettre leur demande au:

Commissaire d'écoles
C.P. 4700
Le Pas, Manitoba
R9A 1R4

Conseil de la Coopération du Manitoba

LE CONSEIL DE LA COOPÉRATION DU MANITOBA
est à la recherche

d'un(e) directeur(trice) général(e)

Fonctions:
Sous l'autorité du conseil, aura la responsabilité générale du développement et de la programmation qui serviront à la promotion du mouvement coopératif francophone au Manitoba. Il (elle) aura également la responsabilité de maintenir des contacts avec les autres organismes francophones de la province et la responsabilité du secrétariat et de la trésorerie du Conseil de la coopération.

Exigences
- démontrera beaucoup d'initiative et de capacité d'organisateur(trice)
- capacité de communiquer très facilement en français et anglais
- personne avenante, dynamique et possèdent des grandes qualités de leadership

Traitement
Le traitement (20 000 à 25 000$) sera fixé selon les compétences et comprend un ensemble de bénéfices intéressants.

Date limite: le 13 juillet 1984

Toute personne intéressée est priée de poser sa candidature en envoyant son curriculum vitae à:

M. Denis Maynard, président
Le Conseil de la coopération du Manitoba
C.P. 68
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 3B4



Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS cachetées portant sur les projets ou services ci-dessous devront être envoyées au Directeur du district, Finance et administration, District du Manitoba, Travaux publics Canada, pièce 201 - 269, rue Main, Winnipeg, Manitoba, R3C 1B2. Elles seront acceptées jusqu'à 11h30 (CDST), le jour de la date limite. On peut se procurer les documents contractuels au Bureau de la distribution des plans, à l'adresse ci-dessus, No de téléphone 949-2372, ou pièce 200, 9925 - 109e Rue, Edmonton, Alberta; pièce 632, 220 - 4e Avenue S.E., Calgary, Alberta; 2221 Hanselman Court, Saskatoon, Saskatchewan; et 1100 Motherwell Building, 1901, avenue Victoria, Régina Saskatchewan, lors du paiement du dépôt.

PROJET

No 150226 - pour la Corporation Canada Poste
Winnipeg, Manitoba
Terminus du Bureau de poste général
266, avenue Graham
Remplacement du toit

Les documents contractuels peuvent aussi être consultés aux bureaux de l'Association de construction de Edmonton et Calgary, Alberta; Régina et Saskatoon, Saskatchewan; et Winnipeg, Manitoba.

Date de fermeture: le jeudi 21 juin 1984

Dépôt: $100.00

INSTRUCTIONS

Le dépôt requis pour l'obtention de plans et devis descriptifs doit être soumis sous forme de chèque bancaire émis à l'ordre du Receveur général du Canada, et sera remboursé sur retour, en bon état, des documents, au cours du mois suivant l'ouverture des soumissions.

Ni la plus basse, ni aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

Canada

Emploi de manufacture

Nous sommes à la recherche de couturières d'expérience pour les opérations suivantes:

Pièces	Finition
Poches	Boutonnières

Faites demande en personne chez:

SILPIT INDUSTRIES
70, rue Arthur
Rez-de-chaussée

La Division scolaire Norwood

est à la recherche de professeurs pour les postes suivants:

- **2e année (immersion): École Queen Elizabeth**
- **4e année (immersion) (demi-temps): École Queen Elizabeth**
- **Français secondaire et animation culturelle: École Précieux-Sang.**

Veuillez faire parvenir votre demande au:

Directeur de l'École Queen Elizabeth
363, croissant Enfield
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 1C6

Directeur de l'École Précieux-Sang
209, rue Kenny
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 2E5



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

AVIS

Projet d'assouplissement du règlement sur la télévision par câble. Ottawa/Hull, le 18 mai: Le CRTC a annoncé aujourd'hui son intention de donner suite à une série de mesures visant à assouplir ses règlements pour la télédistribution de services sonores (avis 1984-124). Ces mesures assureraient la priorité aux stations locales MA et MF canadiennes diffusant en stéréo et permettraient la télédistribution du signal sonore en stéréo des services de télévision. De plus, d'autres mesures simplifieraient davantage (avis 1984-125) le traitement de demandes d'augmentation de tarifs des entreprises de télédistribution desservant moins de 3 000 abonnés (classe B). Le Conseil publiera bientôt un projet complet du règlement révisé sur la télédistribution comprenant ces dispositions et invitant le public et les parties intéressées à faire valoir leurs commentaires. Cependant, et conformément aux exigences de la Loi sur les textes réglementaires, le projet de règlement est envoyé au Bureau du Conseil privé et au ministère de la Justice pour fins d'examen. Selon le président du Conseil, Monsieur André Bureau, "Ces projets de modifications de règlement sur la télévision par câble s'inscrivent dans votre volonté de faire preuve d'une plus grande souplesse et d'attacher plus d'importance à notre rôle de surveillance plutôt qu'à celui de réglementation. Nous sommes conscients que les besoins changeants des titulaires exigent qu'ils soient plus prompts à réagir aux transformations imprévues et parfois brusques que la technologie, l'économie ou les goûts du public leur imposent."

Télédistribution de services sonores: Tous les télédistributeurs pourraient jouir d'une plus grande marge de manoeuvre pour distribuer une variété de services sonores sans en faire la demande au Conseil, en autant qu'ils satisfassent à des conditions réglementaires minimales. Dans son ébauche de projet, le Conseil propose l'établissement de trois catégories de services sonores: une catégorie obligatoire exigeant la distribution de tous les signaux des stations radiophoniques MA et MF locales qui diffusent en stéréo et de toutes les stations locales de Radio-Canada et des stations éducatives MA et MF; une catégorie pour la diffusion de la partie sonore de services de télévision transmis en stéréo, dont la télévision payante, catégorie obligatoire lorsque le diffuseur d'origine du service la demandera; et enfin, une catégorie facultative permettant d'offrir une variété de services sonores canadiens et non-canadiens dans la mesure où des canaux sont disponibles.

Nouvelle procédure relative aux demandes de tarifs. Dans un avis distinct, le Conseil propose d'inviter les titulaires de licence de télévision par câble de classe B à présenter des demandes visant à supprimer les conditions de licence qui précisent les tarifs d'installation et les tarifs d'abonnement mensuels maximaux autorisés. Ainsi, les télédistributeurs n'auraient pas à obtenir l'approbation du Conseil avant d'imposer un tarif d'installation. Le projet de procédures révisées permettrait l'application de majorations de tarifs d'abonnements mensuels non litigieuses sans qu'il y ait avis public ou audience publique. Par contre, le titulaire serait tenu à certaines règles minimales comme celles de fournir au Conseil le détail de la majoration tarifaire proposée, de publier un avis de la modification dans un journal ayant un large tirage dans la zone autorisée et d'aviser chaque abonné de la façon indiquée par le Conseil. De son côté, le Conseil se réserve le droit de refuser ou de suspendre la majoration proposée s'il la jugeait litigieuse. Le Conseil publiera sous peu un projet de révision de ses règlements et procédures, régissant les entreprises de télédistribution de classe A (plus de 6 000 abonnés) et de classe C (de 3 000 à 6 000 abonnés). Renseignements: Service d'information, Ottawa, Ontario, K1A 0N2, (819)997-0313; Visuor (819)994-0423; ou à l'un de nos bureaux régionaux: Barrington Tower, Halifax, Nouvelle-Écosse (902)426-7997); Complexe Guy Favreau, Montréal, Québec (514)283-6607; Kensington Building, Winnipeg, Manitoba (204)949-6306; 700 West Georgia, Vancouver, Colombie-Britannique (604)666-2111.

Canada

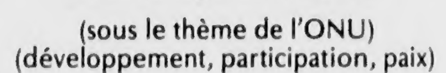
CJP CONSEIL JEUNESSE PROVINCIAL INC.

273, rue Taché, Saint-Boniface, R2H 1Z8. Téléphone: 247-8947



AIJ

ANNÉE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE



(sous le thème de l'ONU)
(développement, participation, paix)

C'EST:

- une année où tous les jeunes DE LA PLANÈTE bougent ensemble
- votre année à vous autres les jeunes
- l'année où toi, le jeune, a la chance d'imposer tes idées
- une année où toutes les idées, aussi bizarres qu'elles aient l'air, sont bonnes.

CONDITIONS D'ADMISSION:

- être jeune
- être un peu fou (folle) pas nécessaire, mais ça aide
- avoir des idées (n'importe quoi) ou vouloir aider

Ça t'intéresse, tu as des idées et tu veux une chance de les réaliser

LE PROJET D'ÉTÉ AIJ DU CJP PEUT T'AIDER

Viens nous voir ou appelle au 247-8947 et demande pour Sylvain.

LE CAMP D'EXPLORATION DE LA VILLE

- C'est un camp où les participants auront la chance de découvrir les éléments cachés à l'intérieur d'une ville.
- Apprendre en s'amusant et visiter des secteurs privés, des institutions publiques. Ex.: aéroport, un hôpital, Radio-Canada, Patrick Computers, etc.
- Le jeune participant ouvrira les yeux devant un monde qu'il apprend parfois pour acquis; il apprendra, il évoluera et il sera peut-être dans une meilleure position pour faire face à l'avenir.
- C'est un camp journalier de cinq jours.
- Les participants se déplaceront soit en autobus ou à pied.
- Le coût est de vingt dollars par semaine.

FICHE D'INSCRIPTION

NOM: .... PRÉNOM: ....

ADRESSE: ....

TÉL.: .... DATE DE NAISSANCE: ....

SEMAINE CHOISIE:

1) Du 9 au 13 juillet: participants de 6 et 7 ans. ☐
2) Du 16 au 20 juillet: participants de 8 à 10 ans. ☐
3) Du 23 au 27 juillet: participants de 11 à 13 ans. ☐
4) Du 30 juillet au 3 août: participants de 8 à 10 ans. ☐
5) Du 7 au 10 août: participants de 6 et 7 ans. ☐
6) Du 13 au 17 août: participants de 8 à 10 ans. ☐
7) Du 20 au 24 août: participants de 6 et 7 ans. ☐

CAMPANOUS

- C'est un camp où les jeunes participeront à des projets très spéciaux.
- Ils apprendront à vivre en groupe.
- Ils apprendront des techniques de survie.
- Ils créeront des relations d'amitié avec des gens venant de partout au Manitoba.
- Les jeunes auront la chance de s'exprimer, de créer, de découvrir, de partager...

FICHE D'INSCRIPTION

NOM: .... PRÉNOM: ....

ADRESSE ....

TÉL.: .... DATE DE NAISSANCE: ....

Semaine choisie:

Du 3 juillet au 8 juillet: 8 à 10 ans à Gimli. ☐
Du 8 juillet au 14 juillet: 11 à 13 ans à Gimli. ☐
Du 22 juillet au 28 juillet: 8 à 10 ans à Saint-Malo ☐
Du 28 juillet au 4 août: 11 à 13 ans à Saint-Malo ☐

100$/1 jeune par camp
90$/2 jeunes ou plus d'une famille

Pour plus d'informations, téléphonez le CJP au 247-8947.

Stage en cinéma INITIATION PRATIQUE

- nous vous offrons les connaissances de base du septième art à travers des exercices pratiques d'écriture, de prises de vue et de montage.
- nous vous guidons dans les étapes qui vous mèneront à réaliser un court film muet (3 min.).

○ 9,10,11 et 19,20 juillet
○ 16,17,18 et 26,27 " : 10-13 ans
○ 21,22 et 28,29 juillet (fin de sem.)
○ 31,1,2 et 9,10 août Spécial! : tournage au Campanous
○ 11,12 et 18,19 août (fin de sem.)
○ 13,14,15 et 23,24 août : 10-13 ans
○ 20,21,22 et 30,31 "

Accessible à tous!
Coût: $40

Age minimum de 14 ans sauf aux deux stages indiqués.

NOM: ....
....
ADRESSE: ....
....
TÉLÉPHONE: .... ÂGE: ....

CAMP INFORMATIQUE 84

camps pour jeunes de 8 à 15 ans
- formation pratique en informatique

(Cours offerts en français) (ordinateurs Commodore 64)

- sessions de 5 demi-journées à l'École Précieux-Sang, 209, rue Kenny

2 niveaux: - débutant
- intermédiaire

Inscription: 40$ par session

Cochez la session désirée:

Débutants:

8 à 10 ans:
du 9 au 13 juillet, 9h00 à 12h00 ☐ / 13h00 à 16h00 ☐
du 23 au 27 juillet, 9h00 à 12h00 ☐ / 13h00 à 16h00 ☐
du 6 au 10 août, 9h00 à 12h00 ☐ / 13h00 à 16h00 ☐

11 à 12 ans
du 16 au 20 juillet, 9h00 à 12h00 ☐
du 13 au 17 août, 9h00 à 12h00 ☐

Intermédiaire:

11 à 12 ans:
du 16 au 20 juillet, 13h00 à 16h00 ☐
du 13 au 17 août, 13h00 à 16h00 ☐

13 à 15 ans:
du 20 au 24 août, 9h00 à 12h00 ☐ / 13h00 à 16h00 ☐

- Selon le nombre de demandes, une session pour débutants pourra être changée en session pour intermédiaires (l'inverse sera aussi possible) —— informez-vous au CJP.

NOM: .... PRÉNOM: ....

ADRESSE: ....

TÉL.: .... DATE DE NAISSANCE: ....

- Nous devons limiter le nombre d'inscription...
Pour assurer votre place, envoyer vos inscriptions le plus tôt possible au CJP.

Vieux pois jeunes pois prenez-vous par le bras

Le projet "Cadre Vert" vous présente leur programme:

C — communauté, cultiver, climat, collectivité
A — aînés, adolescents, amitiés, argent
D — dessein, développement, divertissement
R — relation, rassemblement, responsabilité, ressources
E — enthousiasme, environnement, écologie

V — vert, vie
E — eau, énergie, ensemencer
R — rayons, ressources, racines
T — terre, température

Notre but:

- établir un programme de jardinage communautaire à travers la province du Manitoba
- établir des liens entre les jeunes de 10 à 15 ans et les personnes âgées
- aider les jeunes à se faire un peu d'argent à travers la vente des produits
- éveiller l'esprit de responsabilité et de conscience vis-à-vis leurs ressources

Objectifs:

- développer un esprit de communauté
- le Cadre Vert veut initier les jeunes à une technique de jardinage moins connue mais très efficace: la méthode intensive. Nous les animateurs, nous rendrons sur place pour offrir des mini-sessions de formation
- offrir aux jeunes de 10 à 15 ans une façon organisée de se divertir et aux aînés, une chance d'offrir leurs connaissances aux jeunes
- permettre au jeune de se faire des fonds à travers un emploi dans lequel il a investi (graines, plants, outils...)
- donner aux jeunes un sens de responsabilité

Les jeunes!!!:

- cherchez un terrain travaillé, près d'un système d'irrigation, mais pas près des champs
- cherchez aussi des outils jardiniés tel que une fourche, pelle, rateaux, truelle, maille à poulet, brouette, planche de bois...

Quoi semer???:

- blé d'Inde, fèves, radis, carottes, oignons, laitue (feuille, tête), aubergines, choux, brocoli, piments, concombres, tomates, patates, betteraves, navets, celeri, ciboulette, choux-fleurs, pois, épinards, poireaux, courges, citrouilles, melons, persil, ail...